

TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Reprise de la liaison ferroviaire entre Constantine et Alger

P 07

Tamanrasset

Opérations chirurgicales pour plus de 400 patientes

P 16



Entrepreneuriat

Le gouvernement veut booster le partenariat entre les porteurs de projets et les entreprises publiques

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises a évoqué, lundi à Alger, des discussions entamées avec le ministre de l'Industrie dans le but de rééditer l'expérience du laboratoire de fabrication (Pfab) initiée avec la filiale du Groupe IMETAL "ALRIM", dans le but de booster ce mode de partenariat entre les porteurs de projets et les entreprises publiques.

PALESTINE OCCUPÉE

AU MOINS 40 MORTS EN UNE NUIT

GHAZA RÉSISTE



LIRE LA PAGE 4

Au moins 40 Palestiniens, dont huit enfants, ont été tués hier dans des bombardements aériens dans la bande de Ghaza. Au total, plus de 210 Palestiniens ont été tués dans la région depuis une semaine.

Dans la bande de Ghaza, 188 Palestiniens, dont 55 enfants, ont péri dans les raids de l'armée israélienne, selon un dernier bilan palestinien. De même source, 1 230 Palestiniens ont été blessés depuis le déclenchement de ce nouveau cycle de violences entre l'armée israélienne et les groupes palestiniens.

Transports de marchandises

REPRISE DE LA LIAISON FERROVIAIRE ENTRE CONSTANTINE ET ALGER

Formation professionnelle

Lancement du Salon national de l'innovation

La première édition du Salon national de l'innovation dans la formation et l'enseignement professionnels, a débuté lundi à Alger, avec la participation de représentants de plusieurs secteurs et départements ministériels, ainsi que des représentants du patronat, d'organismes et de dispositifs chargés du soutien et de l'accompagnement des jeunes promoteurs.



DIVERSIFICATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'Etat veut exploiter tous les gisements disponibles

Pour diversifier les ressources en devises et élargir les champs des exportations, l'Etat veut exploiter au maximum de ses richesses naturelles.

Fonds et biens détournés

Le chef de l'Etat ordonne la création d'un fonds

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a instruit, dimanche, le Gouvernement à l'effet d'introduire des dispositions au titre de l'avant-projet d'ordonnance portant Loi de finances complémentaire pour 2021, relatives à la création d'un Fonds devant accueillir les fonds et biens détournés et confisqués en vertu de décisions de justice dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption.

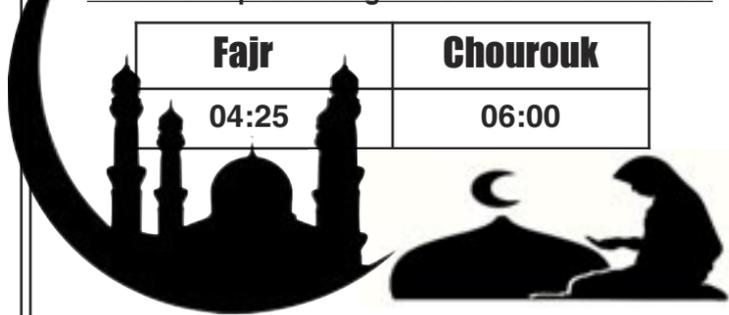
HEURES DE SALAT

Horaires de prière à Alger du Mardi 18 Mai 2021

Dohr	Asr	Maghreb	Icha
12:46	16:30	19:31	21:00

Horaires de prière à Alger du Mercredi 19 Mai 2021

Fajr	Chourouk
04:25	06:00



Météo



Alger 26° / Oran 22° / Annaba 23° /
Constantine 23° / Béchar 23° / Biskra 25° /
Djelfa 17° / Sétif 19° / Ghardaïa 26° / Jijel 26° /
Tlemcen 22°

Bureaux d'Al-Jazeera et AP bombardés Associated Press exige une enquête

L'Agence américaine "Associated Press" (AP) a appelé hier à une enquête indépendante sur une frappe aérienne israélienne qui a visé et détruit un bâtiment dans la ville de Ghaza qui abritait ses bureaux, indique un communiqué de l'agence.

La rédactrice en chef de l'AP, Sally Buzbee, a déclaré dans un communiqué qu'il fallait une enquête indépendante sur les circonstances de la frappe aérienne israélienne sur la tour Al-Jalaa dans la bande de Ghaza, dans laquelle se trouvait le bureau de l'agence.

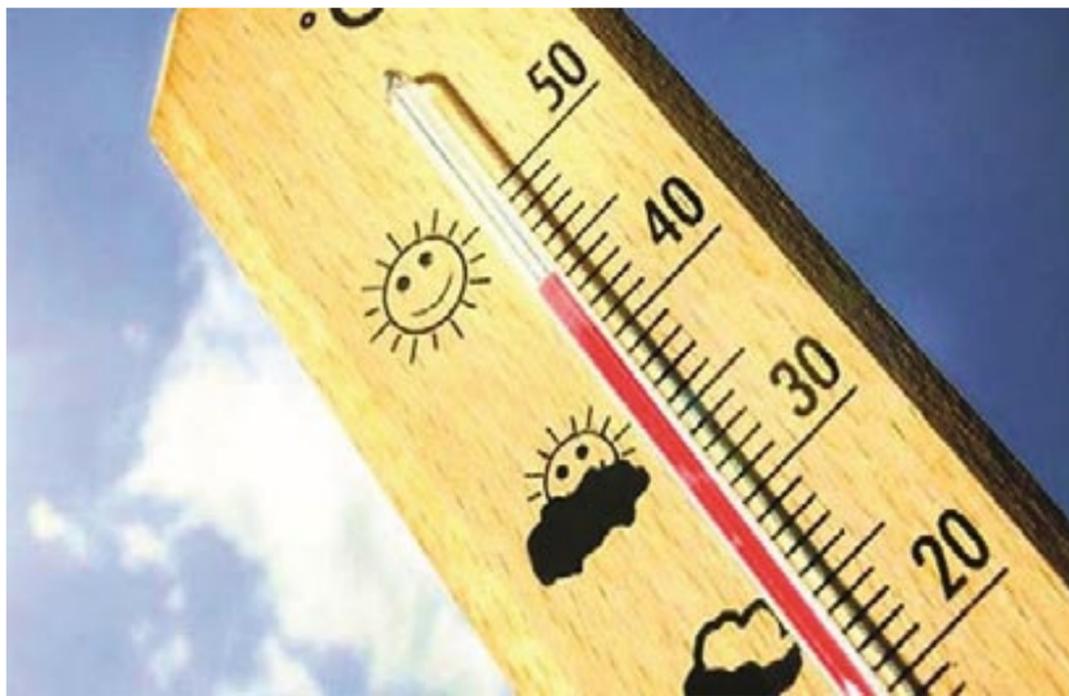
"Le public mérite de connaître les faits (...) le gouvernement israélien n'a pas encore fourni de preuves claires pour justifier son attaque, qui a détruit et rasé la tour composée de 12 étages", a ajouté Buzbee.

"Nous sommes dans un état de conflit (...) et nous ne sommes du côté d'aucune partie dans ce conflit", a-t-elle souligné. Il est plus approprié, pour elle, d'"avoir une perception indépendante sur ce qui s'est passé hier, une enquête indépendante".

Il est à noter que le nombre des victimes des attaques sionistes continues contre Ghaza est passé, depuis lundi, à 197, dont 58 enfants et 34 femmes, en plus de 21 morts et des centaines de blessés en Cisjordanie occupée, selon le ministère palestinien de la Santé.

MÉTÉO

Vague de chaleur affectant plusieurs wilayas du Sud



L'Office national de la météorologie a annoncé hier dans un bulletin météorologique qu'une vague de chaleur af-

fecte plusieurs wilayas du Sud du pays. Avec un niveau de vigilance "Orange", ce bulletin météo est en

cours de validité ce lundi au niveau des wilayas d'Adrar, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et In Guezzam, précise le bulletin.

Constantine

Chute mortelle d'une femme du haut du pont de Bab El Kantra

Une femme âgée de 28 ans a fait une chute mortelle lundi du pont de Bab El Kantra (Constantine) sur une hauteur d'environ 70 mètres, a indiqué la Direction locale de la Protection civile (DPC). La dépouille de la victime, dont l'identité n'a pas été déterminée, a été repêchée des berges du Rhumel par des éléments du Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) relevant de ce corps constitué, a-t-on précisé à la cellule d'information et de communication de la DPC. Le corps sans vie de cette personne a été acheminé par les mêmes services à la morgue du Centre hospitalo-universitaire Dr. Benbadis de Constantine (CHUC), a souligné la même source. Une enquête a été diligentée par les services de sécurité territorialement compétents pour déterminer les circonstances exactes de cette chute. Pour rappel, un incident similaire a été enregistré hier (dimanche) par les services de la DPC qui sont également intervenus suite à la chute mortelle d'un homme du haut du pont de Medjaz Leghmem, situé au bas de l'avenue Rahmani Achour de la ville de Constantine.

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

Vers une loi "spécifique et exhaustive" avant fin 2021

L'Algérie sera dotée, d'ici fin 2021, d'une loi "spécifique et exhaustive" destinée à lutter contre la traite des personnes et à protéger les victimes, a annoncé hier à Alger, le président du Comité national de Prévention et de Lutte contre la traite des personnes, Lamine El-Hadj, se félicitant que ce type de criminalité n'ait pas atteint le stade de "fléau".

"Nous travaillons actuellement pour l'adoption d'une loi spécifique et exhaustive, qui sera prête d'ici la fin de l'année, et qui englobera tous les aspects liés à la traite des personnes. C'est un engagement de l'Etat algérien", a déclaré, le président du Comité ad hoc, en marge de "l'Atelier national sur la Poursuite et le Jugement des cas de traite des personnes".

Une rencontre de trois jours, est co-organisée par ledit Comité et l'Office des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), portant sur "les échanges sur les défis, les bonnes pratiques nationales et simulation de la phase de procès". Destinée à une quarantaine de magistrats algériens, elle est animée, entre autres, par des experts et spécialistes nationaux, maghrébins, d'Italie, de Belgique, du Mali, des Etats-Unis.

Précisant que "pour l'heure, il n'y a que le Code pénal qui couvre ce type de crimes, dont certaines victimes sont assistées par le Croissant rouge algérien", El-Hadj a indiqué que la nouvelle loi "qui sera soumise au nouveau Parlement, réglera tous les aspects liés à cette question, y compris celle de la protection des victimes ainsi que les institutions qui en auront la charge".

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
FONDATION NATIONALE DE LA PRESSE

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

BEDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTIL NUMERO

00500112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DISTRIBUTION

QUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

LE CONSEIL DES MINISTRES A TRANCHÉ

Réouverture partielle
des frontières le 1er juin

Grand soulagement pour les milliers de compatriotes bloqués des mois durant à l'étranger suite à la réouverture prochaine des frontières terrestres et aériennes du pays, fermées depuis le 17 mars 2020 pour limiter l'expansion de la pandémie de Covid-19.

- Une ouverture partielle décidée, hier, à l'occasion de la tenue d'une réunion du Conseil des ministres puisqu'il s'agira de seulement cinq vols quotidiens de et à partir des aéroports d'Alger, d'Oran et de Constantine. Avec, ceci dit, l'impératif de se conformer strictement aux mesures de prévention.

Le communiqué de la présidence de la République, rendu public hier en fin de journée, parle d'un communiqué qui sera publié au courant de la semaine et qui précisera le cadre réglementaire de cette réouverture des frontières terrestres et aériennes du pays. Il faut rappeler que c'est le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière qui a évo-



qué le premier cette ouverture prochaine des frontières suite aux recommandations du Conseil scientifique chargé du suivi et de l'évolution de la pandémie de coronavirus.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a adopté le projet d'ordonnance amendant et complétant l'ordonnance 02-06 du 28 février 2006 portant statut particulier des personnels de l'armée à l'effet de le conformer aux dispositions de la nouvelle Constitu-

tion en y apportant des modifications liées à la gestion des carrières professionnelles des personnels militaires. Aussi, il a été question de l'adoption de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour l'année en cours. Un texte qui comporte notamment des mesures à même de prendre en charge les effets de la crise sanitaire et le soutien des programmes de développement au niveau des zones d'ombre. Ce projet contient des dispositions qui encouragent le financement islamique et la stimulation des investissements dans des secteurs vitaux.

Dans ce cadre, le chef de l'État a instruit le gouvernement de la création d'un fonds qui sera dédié exclusivement aux fonds et aux biens détournés déjà récupérés sur la base de verdicts définitifs de la justice et ceux à récupérer à l'avenir. De même que Abdelmadjid Tebboune a instruit le gouvernement de poursuivre l'étude des mécanismes permettant la réduction des fonds spéciaux.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'Algérie plaide la fin de la souffrance
du peuple palestinien

L'Algérie a plaidé, hier, devant le Conseil de sécurité de l'ONU pour mettre fin à la souffrance du peuple palestinien, notamment dans la bande de Ghaza, où l'armée sioniste mène une agression contre les Palestiniens qui a fait jusqu'ici plus de 200 morts, dont plusieurs enfants. Lors de la réunion d'urgence du Conseil de sécurité sur la "situation au Moyen Orient, y compris la question palestinienne", l'ambassadeur Sofiane Mimouni, représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies et président du groupe Arabe pour le mois de Mai, a appelé le Conseil de sécurité, à "assumer ses responsabilités juridiques, morales et humanitaires et à mettre immédiatement fin à l'agression des forces d'occupation et à fournir une protection internationale au peuple palestinien".

A ce titre, Mimouni a affirmé au nom du groupe arabe que "les crimes commis par la puissance occupante contre les Palestiniens, notamment les habitants d'El Qods occupée, visant à les évincer de leurs propriétés, sont les principales causes de cette escalade de la violence". Il a souligné que "les Palestiniens en général, et les habitants d'El Qods occupée en particulier, ont été soumis à des campagnes de violence tout au long du mois de Ramadan, dans une indifférence de la communauté internationale, ce qui a permis à la puissance occupante de poursuivre son projet de colonisation, sans aucun respect du droit international et de la légalité internationale, mettant ainsi toute la région au bord d'un conflit sans précédent". Mimouni a réitéré "la condamnation, sans équivoque, des crimes commis

par la puissance occupante contre les Palestiniens, qui affectent leurs lieux saints, islamiques et chrétiens, et leur droit à la liberté de culte garanti par toutes les lois et les religions". L'ambassadeur a mis "un accent particulier sur la nécessité de préserver le statu quo juridique et historique de la ville d'El Qods occupée et des lieux saints islamiques et chrétiens, y compris la mosquée Al-Aqsa". Condamnant l'agression contre la bande de Ghaza, le représentant permanent de l'Algérie a affirmé que "toute tentative d'imputer la responsabilité de cette escalade de la violence aux palestiniens est inacceptable et sera vouée à l'échec", rappelant que celle-ci "est le résultat direct de la politique d'occupation qui sape les chances de la paix et de l'établissement d'un Etat palestinien".

CINÉMA

Héliopolis et El Achiq dans les salles
algériennes à partir de jeudi

Le Centre algérien de développement du cinéma (CADC) a programmé la sortie en salles des longs métrages de fiction Héliopolis de Djaâfar Gacem et El Achiq de Amar Sifodil à partir du jeudi 20 mai 2021. Les deux films seront projetés à Alger (Cinémathèque, salle Ibn Zeydoun, cinéma Essahel de Chéraga, cinéma El Khayyam et cinéma Algeria), à Béjaïa, Kherrata, Oran, Tlemcen, Annaba, Béchar, Constantine, Tizi-Ouzou, Sidi Bel-Abbès, Souk Ahras, Laghouat et Batna.

Héliopolis, dont l'avant-première est prévue mercredi soir à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, est le premier long métrage de Djaâfar Gacem. L'histoire se déroule principalement dans la petite ville de Héliopolis, près de Guelma, peu avant, pendant et

après le 8 Mai 1945.

Dans ce drame historique, les différents rôles d'Algériens et de Français sont interprétés par Aziz Boukerouni, Mehdi Ramdani, Souhila Mallem, Cesar Duminiil, Mourad Oudjit, Jacques Serres, Fodil Assoul, Alexis Rangheard et Nacereddine Daoudi. Héliopolis représentera l'Algérie pour l'Oscar du meilleur film international à la 93e cérémonie des Oscars.

Un peu comme Hors-La-Loi de Rachid Bouchareb, El Achiq (L'amoureux) est un polar sur fond de guerre. Il raconte l'histoire du meurtre d'un jeune artiste malouf, accusé de collaboration avec les autorités coloniales françaises à Constantine, quelques jours avant la visite du général Charles de Gaulle, en 1958. Le scénario a été écrit par le chercheur en his-

toire Abdelmadjid Merdaci.

Une double enquête est ouverte. Il y a d'abord celle du commandant Corbin (Laurent Gernigon) agissant au nom des services de sécurité de l'armée française. Le militaire ne semble pas convaincu par la thèse de l'assassinat, le 24 septembre 1958, de Mohamed Salah Benmesbah, jeune chanteur de malouf connu aussi par le surnom d'«El Achiq», considéré comme un ami de la France. Il y a aussi l'enquête que mène le commissaire, à la retraite, Khodja Benabdellatif (Aziz Boukerouni), sollicité par les Français, mais également par le FLN à travers le médecin Lahcen Benazouz, chargé des liaisons et du renseignement dans la zone autonome de Constantine-Ville.

EDUCATION

Début des séances de
travail entre la tutelle et
les partenaires sociaux

Les séances de travail bilatérales regroupant le ministère de l'Éducation nationale avec l'ensemble des organisations syndicales agréées ont débuté à Alger.

Ces séances qui s'inscrivent dans le cadre d'une série de rencontres consultatives périodiques regroupant le ministère avec les partenaires sociaux (23 syndicats) seront consacrées essentiellement à l'examen des dispositions et des mécanismes de révision du statut particulier et à d'autres questions à caractère socioprofessionnel des différents corps relevant du secteur.

Selon le calendrier du ministère, le premier jour sera consacré à la réception de représentants du Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'Éducation (CNAPESTE), de la Fédération nationale des travailleurs de l'Éducation (FNTE) et du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE). Ces rencontres bilatérales interviennent suite aux protestations et aux grèves observées par les enseignants des trois paliers d'enseignement et les différents corps relevant du secteur (agents d'administration, inspecteurs et corps communs) ainsi que des travailleurs professionnels avec des taux mitigés, pour soulever des revendications pédagogiques et socioprofessionnelles, notamment la réforme du système éducatif, la révision des programmes et l'accélération de la révision du statut particulier des travailleurs du secteur.

L'annulation de la gestion commune des écoles primaires et leur rattachement au ministère de l'Éducation, l'amélioration du pouvoir d'achat et la restauration du droit à la retraite proportionnelle sans condition d'âge figurent également parmi les revendications des syndicats.

RÈGLEMENTE LA CRISE LIBYENNE

L'Algérie préside mardi une
réunion du CPS de l'UA

L'Algérie présidera mardi la session ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS) qui sera consacrée à l'examen de la situation en Libye.

La session ministérielle du CPS que présidera le ministre algérien des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, se tiendra dans un contexte marqué par des progrès tangibles réalisés dans le cadre du dialogue inter-libyen, issu des conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye tenue en janvier 2020.

La rencontre a pour objectifs de s'assurer que les progrès réalisés jusqu'ici en matière de dialogue et de paix se poursuivent, notamment en soutenant les efforts de l'émissaire de l'ONU et en assistant le Gouvernement d'unité nationale dans ses tâches.

Il sera question au cours de cette session des moyens susceptibles d'être employés par l'UA pour accompagner et soutenir le processus actuel censé mener aux élections présidentielles libyennes prévues le 24 décembre 2021. Les formes à travers lesquelles l'UA pourrait contribuer au Mécanisme de contrôle du cessez-le-feu, en vigueur en Libye, seront également soumis au débat. Les participants examineront aussi les moyens à employer pour soutenir les autorités libyennes en matière de réconciliation nationale, d'amélioration de la vie des Libyens.

Il s'agira aussi de parler des méthodes à appliquer pour la lutte contre la Covid-19, le terrorisme, le trafic d'êtres humains et l'immigration illégale. Les membres du CPS auront à discuter également des mesures concrètes à adopter afin d'empêcher les ingérences étrangères en Libye, de la mise en œuvre de l'embargo de l'ONU sur les armes et de l'accélération du retrait des troupes étrangères et des mercenaires.

Après des années de conflit, un cessez-le-feu a été conclu le 23 octobre 2020 en Libye, à l'issue de la 4e réunion de la Commission militaire conjointe. En appui au Mécanisme libyen de contrôle de ce cessez-le-feu, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé le 16 avril 2021 la composante chargée de superviser le cessez-le-feu, au niveau de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (UNSMIL).

D'autre part, le Forum de Dialogue politique libyen, réuni sous les auspices de l'ONU, a permis la sélection, le 5 février 2021, d'une Autorité exécutive intérimaire et d'un Gouvernement d'unité nationale (le 10 mars 2021 la Chambre des représentants lui a accordé sa confiance) chargés de préparer la tenue des élections parlementaires et présidentielles.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Lancement du Salon national de l'innovation

La première édition du Salon national de l'innovation dans la formation et l'enseignement professionnels, a débuté lundi à Alger, avec la participation de représentants de plusieurs secteurs et départements ministériels, ainsi que des représentants du patronat, d'organismes et de dispositifs chargés du soutien et de l'accompagnement des jeunes promoteurs.

La ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels, Hoyem Benfreha, qui était accompagnée du ministre de l'Industrie Mohamed Bacha, et du ministre délégué chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, a procédé à l'inauguration de ce salon, en présence du conseiller du président de la République chargé des affaires économiques et financières, Abdelaziz Khellaf ainsi que des membres du gouvernement.

Ce salon, organisé par le ministère de la Formation et de l'enseignement professionnels deux jours durant sous le thème "La formation professionnelle est source de créativité, et d'innovation", tend à "mettre en valeur les capacités techniques et technologiques des diplômés du secteur à travers la réalisation de leurs projets et à rapprocher les jeunes promoteurs des professionnels et des employeurs.

Ce salon tend également à contribuer à la commercialisation des projets réalisés par les diplômés du secteur, à faire connaître leurs réalisations, et



à permettre aux jeunes de s'informer sur les différentes spécialités ouvertes dans les instituts et les centres de formation professionnelle.

Le salon comprend plusieurs pavillons pour la présentation de 69 projets professionnels réalisés par de jeunes diplômés du secteur de la formation professionnelle, venus de plusieurs wilayas du pays.

Les projets présentés dans le salon concernent huit domaines d'activité, notamment l'agroalimentaire, les technologies de l'information et de la communication, l'électro-technique, les métiers de l'agriculture, de l'hydraulique et de l'environnement, ainsi que l'hôtellerie, la restauration et le tourisme et l'électronique indus-

trielle. Plusieurs interventions seront présentées à ce propos.

Mme Benfreha, a affirmé à l'ouverture de cette manifestation que la création de ce salon dans sa première édition annuelle vise à mettre en valeur le potentiel des jeunes promoteurs de projets et à les aider à entrer dans le monde de l'entrepreneuriat. Il vise également à présenter des modèles d'innovations et de projets professionnels pour évaluer les compétences et les capacités du secteur de la formation professionnelle dans les professions relevant des différentes filières, les spécialités de la formation professionnelle et les branches et spécialités de la formation professionnelle.

ALGÉRIE-MOZAMBIQUE

Création d'un Conseil d'affaires pour renforcer la coopération

La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) et la Chambre Mozambicaine de Commerce ont signé lundi une convention portant création d'un conseil d'affaires algéromozambicain visant le renforcement de la coopération entre les institutions des deux pays dans les différents domaines de Commerce et d'investissement.

Selon un communiqué diffusé sur la

page Facebook de la CACI, la cérémonie de signature, tenue par visioconférence, s'est déroulée en présence de la Directrice générale de la CACI, Ouahiba Bahloul, du président de la chambre Mozambicaine de Commerce, Juliao Dimande, de l'ambassadeur d'Algérie en Mozambique, Mohamed Meziane, de l'ambassadeur du Mozambique en Algérie, Carvalho Muaria, ainsi que des représentants des ministères du Com-

merce et des Affaires étrangères.

La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre de la redynamisation de la diplomatie économique à laquelle a appelé le président de la République et le ministère des Affaires étrangères afin de donner une forte impulsion aux hommes d'affaires en vue du renforcement des relations commerciales et économiques avec les deux pays, selon la même source.

DIVERSIFICATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'Etat veut exploiter tous les gisements disponibles

Pour diversifier les ressources en devises et élargir les champs des exportations, l'Etat veut exploiter un maximum de ses richesses naturelles.

Dans ce sillage, le président de la République a ordonné "d'entamer de l'exploitation effective de la mine de fer de Gara Djebilet, dans les plus brefs délais et de poursuivre la mise en oeuvre de tous les projets y afférents pour parachever le plan d'investissement adopté, jusqu'à atteindre les objectifs tracés en matière d'approvisionnement du marché national en acier et d'exportation de ses dérivés pour la prochaine étape".

En mars dernier, les autorités algériennes ont conclu un accord avec un consortium composé d'entreprises chinoises pour développer le grand projet de fer Gara Djebilet. Après de multiples tentatives infructueuses, le gouvernement semble convaincu qu'il concrétisera cette fois un rêve qu'il nourrit depuis des décennies. S'il arrive à exploiter les milliards de tonnes de réserves de ce gisement, les bénéfices seront énormes et ce serait un pas de géant vers son objectif de devenir le premier producteur d'acier en Afrique. Le protocole d'accord annoncé le 30 mars dernier a été conclu entre l'entreprise nationale algérienne du fer et de l'acier (Feraal) et un consortium composé de China International Water & Electric Corp., Heyday Solar et la société sidérurgique Metallurgical Corp Of China. Les deux parties vont créer une coentreprise pour développer un projet dont le coût pourrait dépasser les 2 milliards de dollars. «C'est la première fois dans l'histoire de ce gisement que nous parvenons à concrétiser un partenariat d'envergure avec un consortium de renommée mondiale, dont notamment la société MCC, notre partenaire technologique, un géant dans son domaine», avait commenté le ministre algérien de l'Energie et des Mines Mohamed Arkab. L'état actuel du marché devrait donc favoriser les plans de l'Algérie pour la mine Gara Djebilet, qui héberge selon certaines estimations 3,5 milliards de tonnes de réserves, à haute concentration. La première phase du projet consistera en l'exploitation d'une partie de la mine contenant des réserves de 1,7 milliard de tonnes de fer. L'entrée en production est prévue pour 2025 au plus tard. Certaines estimations parlent d'une capacité de production annuelle de 12 millions de tonnes pour le projet Gara Djebilet, ce qui permettrait non seulement de combler les besoins actuels, mais également d'exporter des produits bruts comme des produits semi-finis.

Le Président Tebboune a également ordonné de parachever tous les préparatifs du lancement du projet de phosphate intégré pour développer les ressources phosphatées naturelles au niveau de la mine de "Bled El Hedba", et du projet de développement et d'exploitation du gisement de zinc et de plomb de Oued Amizour dans la wilaya de Béjaïa.

Par ailleurs le président de la République a donné des directives à l'effet d'interdire l'importation de marbre et de céramique dans leur forme finale et de revoir le système juridique de l'Agence nationale des activités minières, en vue de définir un mécanisme plus efficace et plus performant à même de maîtriser et réguler l'exploitation des richesses minières que recèle notre pays.

Saïd Sadia

ENTREPRENEURIAT

Le gouvernement veut booster le partenariat entre les porteurs de projets et les entreprises publiques

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises a évoqué, lundi à Alger, des discussions entamées avec le ministre de l'Industrie dans le but de rééditer l'expérience du laboratoire de fabrication (Fablab) initiée avec la filiale du Groupe IMETAL "ALRIM", dans le but de booster ce mode de partenariat entre les porteurs de projets et les entreprises publiques. Dans son intervention lors de la cérémonie d'ouverture de la première édition du Salon national de l'innovation dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels, qui se tient au Centre international

des conférences Abdelatif Rahal, les 17 et 18 mai courant, M. Nassim Diafat a considéré que l'expérience du Fablab initiée avec la filiale du groupe IMETAL est un moyen de "donner plus de crédibilité aux produits des micro-entreprises grâce au partenariat avec des opérateurs économiques". Les ministres de l'Industrie et des micro-entreprises, discutent, ainsi, de l'éventualité que des entreprises publiques créaient des groupements avec des micro-entreprises ou entrent dans leur capital, a précisé M. Diafat. Le principe de Fablab consiste, selon M. Diafat, à trouver des porteurs de projets innovants qui proposeront

leur projet à des entreprises publiques qui pourront devenir leurs partenaires dans ce projet, tout en le finançant. Le ministre délégué a mis l'accent sur le rôle important que jouent les étudiants diplômés des centres de formation professionnelle dans la création de projets "viabiles" qui se classent dans la catégorie des entreprises innovantes. M. Diafat a rappelé que "plus de 70% des micro-entreprises financées par les différents dispositifs sont issues de la formation professionnelle", en affirmant que "les erreurs qui avaient pu être commises par le passé dans le financement des entreprises ne se répèteraient plus".



FISCALITÉ ORDINAIRE ET PÉTROLIÈRE

Baisse des revenus en 2020

Les recettes fiscales recouvrées au titre de l'année 2021 se sont inscrites en baisse par rapport à l'année d'avant, lit-on dans le rapport de présentation de l'avant-projet de loi de finances 2021. Dans le chapitre consacré au comportement de l'économie algérienne durant le précédent exercice, le gouvernement a indiqué qu'au plan des recouvrements de la fiscalité, à la fois ordinaire et pétrolière, le montant global recouvré, y compris les recettes du FRR s'est élevé à 4688,4 milliards de dinars en 2020, contre 5430,2 milliards de dinars en 2019, enregistrant une moins-value de 741,8 Mrds DA, soit une baisse de 13,7%. Dans les détails rendus publics par l'Exécutif dans l'avant-projet de loi de finances 2021, il est précisé que les recouvrements au titre de la fiscalité ordinaire, sont passés de 2911,7 milliards de di-



nars à fin décembre 2019 à 2766,8 milliards de dinars à fin décembre 2020, soit une baisse de 5%. Selon les explications fournies par le gouvernement, cette baisse est à lier, notamment, à l'évolution négative de l'impôt sur les bénéfices (IBS : -16%), de l'impôt forfaitaire unique (IFU : -26%), de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA : -9%) et des droits

d'enregistrement et timbre (-13%). Bien évidemment, ces baisses, touchant essentiellement les impôts sur les affaires des entreprises, sont dues à l'impact du choc pandémique sur l'économie et plus particulièrement sur les entreprises, lesquelles ont vu leurs chiffres d'affaires connaître d'importantes variations à la baisse. Par ailleurs, lit-on dans ledit do-

cument, les recouvrements au titre de la fiscalité pétrolière (y compris FRR), sont passés de 2518,5 milliards de dinars à fin décembre 2019, à 1921,6 milliards de dinars à fin décembre 2020, soit une baisse de 23,7%, suite à une baisse simultanée du volume des exportations des hydrocarbures (-10,91%) et du prix du baril de pétrole (-35,07%). La plus-value versée au FRR au titre de l'année 2020, s'est élevée à 526,85 milliards de dinars. L'objectif de recouvrement de la fiscalité pétrolière fixé par la LFC 2020, soit de 1394,7 milliards de dinars, a été atteint à fin septembre 2020, souligne l'avant-projet de loi de finances 2021. L'ensemble des recettes budgétaires encaissées au titre du précédent exercice s'est élevé à 4388,9 milliards de dinars à fin septembre 2020, contre 5081,2 milliards de dinars à la même période de 2019,

soit une baisse de 692,3 Mrds DA (-13,6%). Les recettes provisionnelles du budget pour la fin de l'année 2020 devaient reculer à 5.395,5 milliards de dinars contre 6.289,7 milliards de dinars dans la LF initiale dont 1.394,7 milliards DA de fiscalité pétrolière et 4.001,1 milliards DA de fiscalité ordinaire, anticipait le gouvernement dans la loi de finances complémentaire de l'année 2020. La baisse des ressources intervient, faut-il le rappeler, dans un contexte marqué par un ralentissement économique sans précédent, lié principalement aux conséquences de la pandémie sur l'activité économique et les entreprises. Les institutions de Bretton Woods anticipaient plus tôt l'année dernière une récession de -5 à -6%, conséquence de l'impact du choc pandémique sur les activités économiques.

Yani. T.

ENERGIE SOLAIRE

Vers le lancement du projet de réalisation de 1.000 MW

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a ordonné hier lors de la réunion périodique du Conseil des ministres, la mise en œuvre immédiate des différents axes du plan d'action relatif au développement de la production d'hydrogène vert et au lancement du projet de réalisation de 1.000 mégawatts d'énergie solaire durant l'année en cours.

"Au terme de l'exposé présenté par le ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, intitulé «Transition énergétique...vers un développement humain durable», le président de la République a ordonné la mise en œuvre immédiate des différents axes du plan d'action proposé, notamment en ce qui a trait au développement de la production d'hydrogène vert et au lancement du projet de

réalisation de 1.000 mégawatts d'énergie solaire durant l'année en cours", précise le communiqué du Conseil des ministres.

Le président de la République, ajoute la même source, a souligné "l'importance d'associer les acteurs de la société civile afin de garantir la mobilisation sociétale nécessaire à la réussite de cet ambitieux projet de transition énergétique".

GAZ DE SCHISTE EN ALGÉRIE

Un apport variant de 124 à 261 milliards USD à l'horizon 2040

Le développement du gaz de schiste en Algérie pourra avoir une contribution importante en termes de PIB national dans l'ensemble des trois scénarios étudiés. Cet apport est respectivement de 124, 185 et 261 Milliards USD à l'horizon 2040. C'est la conclusion à laquelle a abouti Kamel Karim, de l'Université de Tizi-Ouzou, dans une étude pour «Les Chaiers de Mecas».

En terme de Revenu Net, seulement le scénario optimiste, explique l'universitaire, «qui donnera des résultats économiquement viables à savoir 46

Milliards à horizon 2040».

Le prix du gaz naturel «restera le facteur le plus déterminant dans cette industrie du gaz de schiste». Dans le scénario optimiste, enchaîne M. Karim, «c'est au-delà d'un prix du gaz naturel de 5 USD/MMBTU que les Nets Revenus seront positifs».

Dans le contexte actuel marqué par des niveaux très faibles du gaz naturel, et une tendance baissière dans les trois principaux marchés européen, asiatique et américain, l'universitaire souligne qu'«il n'est pas intéressant à ce moment de lancer cette industrie.

Il demeure important de maîtriser les coûts de développement et d'exploitation du gaz de schiste. Un seuil de coût de revient de production de 7 USD/MMBTU est nécessaire pour une contribution positive».

Dans le détail, l'étude souligne, dans son scénario de base, que la consommation nationale du gaz naturel est supérieure aux volumes d'exportation, cet ordre est inversé au-delà de 2036. Il y a lieu de mentionner également une accélération de la production globale à partir de cette année.

PÉTROLE

Le baril à près de 70 dollars

Les prix du pétrole avançaient timidement, hier ; la hausse restant limitée par la situation sanitaire en Inde qui fait craindre pour la demande du pays en or noir. Vers 16H45 GMT, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet valait 69,26 dollars à Londres, en hausse de 0,62% par rapport à la clôture de vendredi. A New York, le baril de WTI pour le mois de juin gagnait 1,04%, à 66,05 dollars. "La demande indienne reste faible alors que le coronavirus fait des ravages et qu'une tempête frappe la côte ouest du sous-continent", explique Avtar Sandu, analyste de Phillip Futures. Le pays a recensé lundi 4.100 décès et près de 280.000 nouveaux cas de Covid au

cours des dernières 24 heures, portant à près de 25 millions le total des contaminations depuis le début de la pandémie.

Et les efforts déployés pour lutter contre cette deuxième vague de la pandémie sont fragilisés par l'approche du cyclone Tauktae. A un pic en 2019, avant un reflux en 2020 sous l'effet de la pandémie, l'Inde consommait plus de 5 millions de barils par jour, ce qui la plaçait au troisième rang derrière les États-Unis et la Chine, d'après les chiffres du géant pétrolier BP. Ailleurs en Asie, les autorités de Singapour ont imposé de nouvelles restrictions, dont la fermeture des écoles, face à une augmentation des cas. Et à Taiwan, relativement

épargné jusqu'à présent par la pandémie, les écoles seront fermées à Taipei à partir de mardi, des signaux peu favorables à une reprise de la demande de brut dans cette partie du monde. Cependant "l'optimisme économique croissant aux États-Unis maintient les prix à un niveau élevé", continue M. Sandu. Les investisseurs tablent notamment sur la saison des grands déplacements automobiles aux États-Unis à partir du week-end férié du Memorial Day, le 31 mai. Par ailleurs l'opérateur de l'oléoduc américain Colonial Pipeline, paralysé par une cyberattaque le week-end dernier, a annoncé samedi un retour à la normale de ses opérations.

FONDS ET BIENS DÉTOURNÉS

Le chef de l'Etat ordonne la création d'un fonds

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a instruit, dimanche, le Gouvernement à l'effet d'introduire des dispositions au titre de l'avant-projet d'ordonnance portant Loi de finances complémentaire pour 2021, relatives à la création d'un Fonds devant accueillir les fonds et biens détournés et confisqués en vertu de décisions de justice dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption. C'est ce qu'on peut lire en tout cas dans le communiqué sanctionnant les travaux du Conseil des ministres. « Le Fonds devra accueillir les fonds et biens détournés et confisqués en vertu de décisions de justice dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption », a précisé le communiqué en question. La décision du chef de l'Etat qui consiste à mettre sur pied un fonds dédié à collecter l'argent détourné et confisqué fait suite à un récent communiqué du ministère de la Justice dans lequel le département de Belkacem Zegmati faisait le bilan des opérations de récupération et de confiscation des capitaux détournés. En effet, le communiqué du ministère de la justice a fait état de la récupération de plus de 52 milliards de dinars, dont près de 40 milliards de dinars ont fait l'objet de décisions de confiscation. Une somme de 1,958 million d'euros, et une autre de plus de 213 millions de dollars ont été également récupérées et saisies. Ces sommes représentent des liquidités et des avoirs en comptes bancaires. Le ministère de la Justice avait souligné également qu'il a été procédé à la mise sous séquestre de 4766 véhicules, dont 4 689 confisqués et 06 bateaux ayant tous fait l'objet de confiscation. S'agissant de l'immobilier, la même source mentionne « 301 parcelles de terrain ordinaires et agricoles mises sous séquestre, dont 214 confisquées ». Il s'était agi également de la mise sous séquestre de 119 résidences et 27 magasins, dont 87 résidences et 23 magasins confisqués ainsi que de 21 autres bâtisses saisies ou confisquées. Par ailleurs, le Président Tebboune a instruit son gouvernement à la même occasion à l'effet d'encourager l'inclusion financière en vue de capter les fonds en circulation dans le marché parallèle, notamment à travers une émission de bons de trésor. Le Président de la République a chargé le gouvernement de « poursuivre l'examen de la méthode adéquate permettant de revenir à la baisse le nombre des fonds spéciaux et les inclure dans le processus ordinaire de gestion des recettes et dépenses de l'Etat avec toute la transparence et l'efficacité requises pour une meilleure maîtrise du budget général de l'Etat ». Un exposé relatif à la loi de finances complémentaire 2021 a été par ailleurs présenté par le ministre des Finances lors dudit conseil.

Yani. T.

PRESTATIONS SOCIALES

Encore plus de logements dans les wilayas

Même après la fin de Ramadhan et de l'Aïd, les autorités continuent de distribuer des logements dans plusieurs wilayas du pays. Des dizaines de familles sont ainsi relogées dans de nouveaux appartements.

A Oran, des chantiers de réalisation de logements promotionnels aidés (LPA ancien programme) ont été récemment relancés dans la commune de Bir El Djir (Oran) après un arrêt dû à de multiples raisons, a-t-on appris lundi auprès de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Il s'agit ainsi de chantiers de réalisation de 1.967 logements de type LPA et des travaux d'aménagement externe de 52 logements similaires sur un total de 154 logements au niveau du pôle urbain de Belgaïd dans la commune de Bir El Djir.

Les contrats de plusieurs entreprises chargées de la réalisation de projets d'habitat ont été résiliés et attribués à d'autres entreprises lesquelles ont reçu des directives pour accroître le rythme de réalisation à l'effet d'achever les travaux et livrer les logements dans les brefs délais. Il est prévu la distribution cette année de plus de 3.000 LPA dans différentes communes d'Oran. A noter que ce programme d'habitat, inscrit

dans le cadre de l'ancien programme enregistre un taux d'avancement appréciable et les travaux d'un quota considérable ont été achevés.

A Béjaïa, Au total, 3016 logements de type location-vente ont été distribués, samedi, au nouveau pôle urbain d'Ighil-Ouzarif à Bejaïa, au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la Ville, Tarek Belaribi. Ce lot fait partie d'un programme d'attribution de 6.100 unités en état d'achèvement, dont la répartition, selon les responsables de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL), ne saurait aller au-delà du mois de septembre.

Le ministre a insisté, à ce titre, sur le respect de ce délai, mettant l'accent, par ailleurs, sur la concentration parallèle des efforts, sur l'opération d'achèvement des viabilisations, centre, déjà, d'un avancement notable et rapide.

Le site qui, avant le mois de mars dernier faisait office d'un "véritable bourbier", a changé totalement de visage, prenant un look pour le moins chatoyant, avec la réalisation des routes, la pose de candélabres pour l'éclairage public, le gazon et l'aménagement des placettes publiques. Désormais, la nouvelle-ville, qui réunit plus de 16.000 lo-

gements, tous en voie d'achèvement, a pris le look qui lui sied et semble parée pour accueillir tous ses futurs résidents dont le nombre prévisionnel, à terme, est estimé à pas moins de 80.000 habitants.

A Saïda, un total, 2.431 logements publics locatifs seront distribués à leurs bénéficiaires à Saïda "avant la fin de l'année en cours", a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Ainsi, plus de 1.500 logements de ce quota global seront distribués à Saïda et le reste concernera les différentes daïras de la wilaya. Les travaux d'aménagement externe, de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gaz et d'électricité sont en cours, a ajouté la même source.

Les comités des daïras concernées par cette opération devant être finalisée "avant la fin de l'année en cours" doivent s'atteler à étudier les dossiers des demandeurs afin d'établir des listes de bénéficiaires.

La Direction de l'habitat enregistre un programme totalisant en formule publique locatif de 15.236 unités à Saïda dont 11.333 ont été déjà attribuées et 3.903 autres sont en cours de réalisation, ont rappelé les services de la wilaya.

Synthèse Saïd Sadia

TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Reprise de la liaison ferroviaire entre Constantine et Alger

Le transport ferroviaire de voyageurs a repris dimanche pour la desserte reliant Constantine à Alger (aller-retour), a indiqué le directeur régional de la Société nationale du transport ferroviaire (SNTF), Abdelhamid Achouche.

La liaison ferroviaire Constantine- Alger a repris à bord d'un train Coradia, a fait savoir le même responsable, précisant que l'opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la SNTF visant l'amélioration de la qualité du transport ferroviaire.

La liaison ferroviaire Constantine- Alger à l'arrêt depuis plus de 2 ans pour des raisons organisationnelles (existence d'une desserte Annaba- Alger), a repris dimanche en réponse aux multiples demandes formulées par les citoyens, a souligné la même source, rappelant que la SNTF est considérée comme une "entreprise citoyenne". Cette reprise permet d'assurer un seul voyage par jour en aller entre Constantine et Alger et le retour pour le lendemain d'Alger vers Constantine, a détaillé la même source, précisant que le départ de Constantine vers Alger est programmé pour dimanche, mardi et jeudi.

Durant le trajet, le train doté de toutes les commodités nécessaires marquera des haltes dans les gares de Sétif et de Bordj Bouarréridj notamment, a-t-on indiqué, mettant en avant l'importance de cette desserte dans l'amélioration des conditions de déplacement des citoyens.

Le directeur régional de la SNTF a indiqué que des instructions fermes ont été données à l'effet de prévoir toutes les mesures préventives recommandées dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et de veiller au strict respect de ces mesures.

ILLIZI

Lancement de la campagne de moisson de blé tendre

La campagne de moisson de blé tendre, une culture développée à titre expérimental pour la deuxième saison consécutive, a été lancée dans la wilaya d'illizi, a-t-on appris lundi de responsables locaux.

L'opération a été lancée dimanche dans une exploitation privée au niveau du périmètre agricole de Tabetab, dans la commune de Bordj Omar Idriss (Nord de la wilaya), sur une superficie de 27 hectares irrigués sous-pivot, a précisé à l'APS le secrétaire général de la commune, Fateh Moumène. Prévoyant un rendement entre 40 et 45 quintaux à l'hectare, le même responsable a fait état de la mobilisation des moyens nécessaires pour le bon déroulement de la campagne de moisson de ce genre cultural, qui en est à sa deuxième saison d'expérimentation dans la wilaya d'illizi, sous la supervision de l'Office interprofessionnel des céréales qui se charge de la collecte et de l'orientation de la production.

Dans le but de développer la filière des céréales, les services agricoles s'emploient à étendre les superficies qui lui sont consacrées dans la région, créer de nouveaux périmètres et prévoir des assiettes foncières pour les jeunes, dans le cadre de la mise en valeur agricole, tout en assurant une orientation et un accompagnement technique des services spécialisés, a souligné M.Moumène.

La commune de Bordj Omar Idriss a connu le lancement de plusieurs expériences agricoles ayant donné des indices "encourageants", notamment dans la culture d'arachides et certaines cultures stratégiques, la prédisposant à se constituer en pôle agricole.

Bouira : Zbarbar retrouve la sérénité et trace la voie du développement

Sévèrement touchée par le terrorisme durant la décennie noire, la commune montagnaise et enclavée de Zbarbar, située sur les hauteurs de Lakhdaria (Ouest de Bouira), retrouve peu à peu sa sérénité et le chemin vers le développement, grâce à une série de projets lancés pour améliorer les conditions de vie de la population locale.

Après un exode massif enregistré durant les années 1990 à cause du climat d'insécurité et de violence qui régnait dans ses villages, Zbarbar a pu panser ses plaies plus de 20 ans après.

Des attentats à la bombe, massacres de population et autres crimes abominables ont poussé les habitants de plusieurs localités à partir vers d'autres régions plus clémentes.

"Mais aujourd'hui, dieu merci, la majorité des habitants, qui ont quitté Zbarbar à cette époque là, est revenue avec

le retour du calme et de la vie, notamment à Zouabria, Ouled Gassem, B'ssibssa, ainsi que G'dawra Hammid", a indiqué le président de l'Assemblée populaire communale (APC), M. Bouttouche Mohamed.

La roue du développement a été mise en place depuis une dizaine d'années via le lancement d'une série de projets et d'opérations pour désenclaver cette région montagnaise et la raccorder notamment aux réseaux de l'électricité, du gaz ainsi que d'eau potable.

"Le retour du calme et de la paix dans la région, après de lourds sacrifices consentis par les différents services de sécurité, a permis aux pouvoirs publics de lancer des projets importants dont notamment l'ouverture et le revêtement des routes et la réalisation d'établissements scolaires et de santé au profit des populations", a expliqué M. Bouttouche.

Malgré les carences enregistrées, les localités enclavées à l'image d'Ouled

Gassem, Ouled Boukarm, Zouabria, El-Krana, Laghranta, B'ssibssa et Boukouchen, sont aujourd'hui toutes raccordées au réseau d'alimentation en eau potable (AEP).

"Les réseaux sont réalisés ainsi que des réservoirs, et l'eau arrive deux fois par semaine. Ce problème est pris en charge avec la réalisation de forages pour renforcer l'alimentation" a assuré le président de l'APC.

A Kramna, une école primaire a été réalisée au profit des élèves de cette bourgade qui a beaucoup souffert des affres du terrorisme. Au chef-lieu communal, la situation s'est nettement améliorée, notamment, avec l'ouverture d'un centre de santé et d'un bureau de service dentaires.

"Un autre centre de santé a été ouvert aussi à Ouled Gassem ainsi qu'à Zouabria pour prendre en charge les malades de cette zone", a précisé le même responsable.

TAMANRASSET

Opérations chirurgicales pour plus de 400 patientes

Plus de 400 patientes vont bénéficier de consultations projetées dans le cadre des journées médicochirurgicales en gynécologie obstétrique, devant débuter jeudi prochain à l'établissement hospitalier spécialisé Mère-Enfant de Tamanrasset, ont annoncé lundi les responsables de cet établissement.

Encadrées par un staff médical spécialisé et paramédical issu de différentes wilayas, à l'instar d'Oran, Illizi et In-Salah, ces consultations s'assignent

comme objectif le rapprochement des prestations de santé des malades et la prise en charge médicale spécialisée, durant quatre jours, de femmes issues de régions enclavées et zones d'ombre de Tamanrasset, In-Guezzam et Tin-Zaouatine, a précisé le directeur de l'établissement, Ahmed Boukar.

Les patientes devront bénéficier de consultations ayant trait à la gynécologie, la grossesse et la procréation, en plus de l'organisation d'interventions chirurgicales pour les cas urgents, leur

épargnant ainsi que le déplacement vers des structures spécialisées d'autres wilayas, a-t-il ajouté.

L'établissement Mère-Enfant de Tamanrasset a enregistré durant le premier trimestre de l'année en cours 42.248 admissions, dont 1.184 cas d'accouchement normal et 367 autres par césarienne, en plus des consultations spécialisées requérant une prise en charge au niveau de l'établissement, ainsi que la prise en charge médicale de 241 ressortissants africains.

SÉTIF

2 millions de quintaux de céréales prévus

Tout est fin prêt pour la campagne moisson-battage qui débutera cette année, le 10 juin prochain, dans la wilaya de Sétif.

«Tout le secteur est mobilisé pour l'entamer dans les meilleures conditions et assurer son bon déroulement. A cause du manque de précipitations, la zone sud de la wilaya est partiellement touchée, voire même sinistrée. C'est très mal parti. Au stade végétatif, nous avons besoin de pluies. Dans cette zone, les sols sont très faibles et pauvres. Ils ne sont pas riches en matière organique. Sinon, nous attendons de cette campagne de bons résultats pour les 195.000 hectares emblavés. Nos prévisions sont de l'ordre de 2 millions de quintaux de céréales avec des pics de 40 quintaux à l'hectare», a confié à Horizons le nouveau directeur des services agricoles de la wilaya de Sétif, Chams-Eddine Kadri. Pas moins de 18 points de collecte ont été désignés à travers l'ensemble de la wilaya pour une capacité totale de 1.850.000 quintaux. Plus de 736 moissonneuses-batteuses, dont 52 de la CCLS, autant de camions, de tracteurs et autres engins agricoles



ont été mobilisés pour cette opération. La wilaya compte plus de 42.000 agriculteurs, dont 13.000 céréaliculteurs affiliés à la Chambre d'agriculture. Selon le DSA, plus de 200 agriculteurs ont bénéficié du crédit Rfig propre au secteur. Ce crédit sans intérêt permet aux fellahs d'acheter les engrais et les semences, d'effectuer des travaux de désherbage, dans le but d'assurer un bon

rendement. Avec l'absence de pluies, le début de saison n'était pas favorable pour espérer une bonne récolte, a-t-on appris. En accusant ce retard, bien que les objectifs de la campagne labour-semailles aient été atteints, cela restait insuffisant. Ce n'est que vers la fin du mois d'avril que des pluies salvatrices, en quantité suffisante, ont redonné espoir aux fellahs pour sauver leur saison agricole. «Ces pluies étaient nécessaires beaucoup plus durant la période de tannage, hélas, elles étaient absentes durant cette période. Il y a quelques irrigations d'appoint pour de petites superficies, mais, cela restait insuffisant», a précisé un spécialiste en agronomie. A titre de rappel, la saison écoulée, plus de 2,2 millions de quintaux toutes céréales confondues ont été récoltés, contrairement à celle de 2018-2019 qui enregistré un record de 3.564.675 quintaux. En ce qui concerne la répartition des terres cultivables, 44% de la superficie est située dans le sud de la wilaya avec un rendement inférieur à la moyenne, 75 % d'orge, 22 % dans la zone nord avec de bons rendements, et le reste dans la zone intermédiaire.

BOUIRA

8 foyers d'incendie enregistrés en 3 jours

Alors que la campagne officielle de lutte contre les feux de forêt n'a pas encore été lancée, les services de la Protection civile ont déjà enregistré pas moins de huit foyers de feux de forêt et de récoltes au niveau de la wilaya. Ainsi et selon un bilan établi par la Protection civile et arrêté à la journée de dimanche, depuis le 12 mai dernier, pas moins de huit interventions ont été enregistrées, dont 4 concernant les incendies de récoltes qui ont ravagé 4 hectares, dont le plus important a été déclaré à El Hachimia, vendredi dernier aux environs de 14 heures, où les éléments de la Protection civile ont pu sauver 12 hectares dans un champ d'orge qui en compte 14.

À Kadiria, plus exactement dans la forêt de Ouled-Laâlam, un autre incen-

die a été signalé durant la même journée de vendredi aux environs de 13heures. Là aussi, et grâce aux interventions rapides des éléments de la Protection civile, le feu a été maîtrisé moins de deux heures plus tard avec une perte de plus d'un hectare de pins d'Alep et de chêne vert. Outre ces surfaces, 3 hectares de broussailles ont été également consumés par les flammes au niveau de différentes régions de la wilaya. Par ailleurs, et parce que chaque année la wilaya enregistre des dizaines d'hectares de récoltes dévastées par les feux, la CRMA (Caisse régionale de mutualité agricole) de Bouira a entamé dès ce dimanche une large campagne de sensibilisation à travers ses différentes antennes sur les avantages de souscrire à une police

d'assurance contre les incendies de récoltes. Une campagne qui a eu un large écho auprès des céréaliculteurs, a-t-on appris auprès des responsables de la CRMA qui rappellent que la nouveauté pour cette année est que la CRMA offre gracieusement des extincteurs aux céréaliculteurs pour leur permettre d'intervenir dès les premiers instants du déclenchement des foyers d'incendie. Outre la gratuité de ces équipements, et toujours selon les responsables de la CRMA, la campagne de sensibilisation permettra également aux céréaliculteurs de prendre conscience de l'importance de certaines mesures de prévention telles que la création d'une bande de sécurité aux alentours de leurs champs emblavés, surtout pour ceux situés aux abords des routes.

TIPASA

Vers la réalisation d'une station de dessalement de l'eau de mer

Une étude pour la réalisation d'une station de dessalement de l'eau de mer à Tipasa a été lancée par le ministère des Ressources en eau, en vue du renforcement des capacités de la wilaya en matière d'alimentation en eau potable (AEP), a fait savoir samedi dernier le directeur local du secteur.

Ali Benbadi a indiqué à l'APS, qu'une commission technique, composée de cadres centraux du ministère des Ressources en eau, de la direction du secteur à Tipasa, de la société Seaal et d'un bureau d'études, a procédé, la semaine dernière, à l'inspection et à la proposition de sites sur le littoral de la wilaya, pour la réalisation d'une station de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de plus de 100.000 m3. «Ce projet a été inscrit au titre de la stratégie du ministère de tutelle, visant une orientation graduelle vers l'exploitation des eaux non conventionnelles, soit les stations de dessalement d'eau de mer et à ne pas se contenter des eaux des barrages qui ont prouvé leur limites à chaque déficit pluvial», a fait savoir le même responsable. Ce même projet a, également, pour objectif de garantir l'alimentation des citoyens de la wilaya en eau potable, parallèlement à la couverture du déficit en la matière, à long terme, a souligné Benbadi, faisant part de l'inspection d'un nombre de sites adaptés pour l'implantation de cette future station de dessalement de l'eau de mer. Les sites visités sont abrités par les communes côtières de Gouraya, Hadjret Ennos, Sidi Ghiles, Cherschell, Tipasa, Aïn Tagouraït et Bou Ismail, a ajouté Benbadi, prévoyant la sélection du site de l'Oued Sebt de Gouraya, proposé précédemment pour abriter le même projet, avant son gel. Le directeur des ressources en eau de Tipasa a, par ailleurs, annoncé l'achèvement «prochain» des travaux de réalisation de 33 puits artésiens, inscrits au titre du programme d'urgence et lancés en chantier en début d'année. Le taux d'avancement des travaux de réalisation de ces puits, d'une capacité de production de 40.000 m3/J, est de 80% et leur réception est prévue pour le mois de juin prochain, au plus tard, a-t-il précisé.

TIZI OUZOU

Un salon du livre dédié à la mémoire

La direction de la culture de la wilaya de Tizi Ouzou organise, à partir de mercredi prochain, un salon du livre dédié à la mémoire contemporaine de l'Algérie, notamment sa glorieuse Guerre de libération nationale.

«Le soulèvement du 8 mai 1945 et la grève des étudiants et lycéens, le 19 mai 1956, sont deux dates qu'il faut célébrer pour entretenir la flamme de la mémoire qui est justement l'objectif de ce salon du livre», confie Nabila Goumeziane, la directrice de la culture.

La première édition qui se tiendra du 19 au 23 mai, à la maison de la culture Mouloud-Mammeri. Elle sera placée sous le thème «Le livre : histoire et mémoire».

Selon notre interlocutrice, «l'essentiel de la manifestation portera sur les ventes-dédicaces qui permettront aux lecteurs d'échanger avec des auteurs dont certains ont été des acteurs de la guerre de Libération et qui ont décidé de publier leurs mémoires de combattant, de fidaï ou de militant de la cause nationale». «Le choix des auteurs, écrivains, essayistes ou novellistes a été dicté par la thématique du salon. Nous avons fait appel à plus de 80 auteurs qui ont écrit sur l'histoire en qualité d'acteurs, de témoins ou de passionnés», renchérit la directrice. Le programme comporte aussi des rencontres débats et des conférences animées par des auteurs, des anciens moudjahidine ou des lycéens à l'époque.

Outre la maison de la culture, les espaces culturels des communes, notamment les bibliothèques et salles de lecture, abriteront des ateliers de lecture et d'écriture et des ventes dédicaces. Une rencontre avec le réalisateur Belkacem Hadjadj qui évoquera le scénario de son film épique «Lala Fatma N'Soumeur» clôturera la manifestation. Il y a lieu de signaler que le lendemain, c'est le traditionnel salon du livre de Boudjima qui, après deux années d'interruption à cause de la crise sanitaire va rouvrir ses portes.

MARCHÉS DES FRUITS ET LÉGUMES AU LENDEMAIN DE L'AÏD

Les prix flambe

Au lendemain de l'Aïd, les prix des fruits et légumes dans les marchés de Médéa s'envolent, mettant encore une fois le consommateur devant le fait accompli.

Ainsi, le pouvoir d'achat des familles mandéennes est plus que jamais compromis au grand dam des citoyens qui ne savent plus comment gérer leur budget. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène et la spéculation bat son plein.

En effet, dans la matinée d'hier, la pomme de terre n'a pas été cédée à moins de 100 Da, la tomate à 80 Da, la courgette à 80 DA, les haricots verts à 200 Da, le poivron à 120 DA... Du côté des fruits, même ceux de saison, les prix sont excessifs et c'est une véritable flambée. L'orange est proposée à 300 Da, les pommes à pas moins

de 400 Da pour le calibre moyen, les cerises à 1 200 Da pour ne citer que ceux-là. Un peu de clémence est perceptible pour ce qui est de la pastèque et du melon.

Interrogés sur cette hausse des prix, les vendeurs parlent de failles quant à l'approvisionnement. Ils disent acheter leurs marchandises en deuxième ou troisième main et expliquent ainsi cette montée vertigineuse des prix. L'un d'eux déplore l'absence de transaction directe entre le producteur et le vendeur justifiant ainsi la cherté de ces produits.

Cependant, et selon un mandataire, il est évident qu'en l'absence d'une politique de régulation du marché des fruits et légumes, de contrôle et d'organisation, l'anarchie va continuer à s'étendre et la spéculation à prendre le

dessus. D'autre part, les consommateurs se disent dans une impasse et tous dénoncent des pratiques déloyales et opportunistes.

Pour l'anecdote, un père de famille nous dira : «Je pense à la pomme de terre plus qu'à ma propre famille car comment survivre sans ce tubercule, et il est tellement cher !» Certains disent ne pas comprendre la passivité des pouvoirs concernés par rapport à ces agissements et estiment que le pouvoir d'achat des Algériens est à son plus bas niveau. Même si des fellahs et hommes du terrain prédisent une accalmie après le passage à la saison estivale, rien n'est sûr. C'est le flou total. En attendant, les citoyens n'ont rien d'autre à faire que de prendre leur mal en patience.

Jeûner six jours de Chawal, après le jeûne obligatoire du Ramadan est une Sunna-Moustahabba (fortement conseillée), nonWadjiba (non obligatoire). Il est recommandé aux musulmans de jeûner six jours du mois de Chawal, car cela est gratifié par une immense récompense et un grand mérite.

Celui qui jeûne six jours de Chawal, après le jeûne du mois de Ramadan, verra inscrire à son actif une récompense équivalente à celle du jeûne d'un an entier, comme cela a été rapporté dans un hadith Sahih du Prophète, Salla Allahu Alaihi wa Sallam. Abou Ayyoub, qu'Allah soit satisfait de lui, a rapporté que le Messager d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, a dit : « Quiconque jeûne le Ramadan et le fait suivre par le jeûne de six jours de Chawal, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année. » (Mousslim, Abou Dawoud, At-Tirmidhi, An-Nassaï et Ibn Majah)

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) l'a expliqué quand il a dit : « Quiconque jeûne six jours après (Aïd) Al-Fitr c'est comme s'il avait complété le jeûne d'une année ; (quiconque accomplit une 'bonne action', aura la récompense de dix autres bonnes actions identiques). » D'après un autre hadith : « Allah accorde pour chaque bonne action la récompense de dix bonnes actions identiques, donc un mois de jeûne équivaut à dix mois, et jeûner six jours complète l'année. » (An-Nassaï et Ibn Madja, voir également Sahih At-Targhib Wa-Tarhib ; 1/421). Il fut également rapporté par Ibn Khouzeïma en ces termes : « Le jeûne du mois de Ramadan permet d'obtenir la récompense de 10

mois, et le jeûne des six jours permet d'avoir la récompense de deux mois, ce qui constitue le jeûne d'une année complète. » Les savants hanbalites et chaféites, ont expliqué que le fait de jeûner six jours pendant Chawal, après le jeûne du mois de Ramadan, revient à avoir la récompense d'une année entière de jeûne obligatoire, car la multiplication de la récompense s'applique également aux jeûnes surrogatoires. En effet chaque bonne action génère la récompense de dix bonnes actions identiques.

Un autre bienfait du jeûne des six jours de Chawal, est que cela comble tout manque qui s'est produit pendant le jeûne obligatoire du Ramadan, car personne n'est dénué de faiblesses ni de péchés, ce qui a un effet négatif sur son jeûne.

Le Jour de la Résurrection, certains de ses actes surrogatoires serviront pour compenser les déficits au niveau de ses actes obligatoires, comme le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) l'a dit : « La première des choses dont les gens rendront compte le Jour de la Résurrection, sera leur prière. Notre Seigneur, Exalté soit-Il, dira aux anges, bien qu'il est plus Savant : 'Regardez si Mon serviteur a parfait ses prières ou si elles sont incomplètes. Si elles sont parfaites, elles seront inscrites comme telles, mais si elles sont déficientes, Il, Exalté soit-Il, dira : 'Regardez si Mon serviteur a effectué des prières Nawafil (surrogatoires)'. S'il en a accompli, Allah dira : 'Complétez les actions obligatoires de Mon serviteur par ses actes surrogatoires. Ensuite, toutes ses œuvres seront alors examinées de la même manière. » (Abu Dawoud)

» (Abu Dawoud)

Jeûner six jours de Chawal

Le Prophète ﷺ a dit :
"Quiconque jeûne le mois de Ramadan et le fait suivre par le jeûne de 6 jours de Shawwâl, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année."
(Rapporté par Muslim)



Pourquoi jeûner lundi et jeudi?

« Celui qui jeûne un jour pour l'amour d'Allah, sera éloigné du feu, de la distance parcourue en 70 années » (recueils de Boukhari et Muslim). Le mois de ramadan est un mois de jeûne sacré, car il fait partie des 5 piliers de l'Islam. Durant le reste de l'année, il est aussi conseillé au croyant de pratiquer le jeûne surrogatoire. Les lundis et jeudis sont les deux jours préférés par le Messager d'Allah (salallahu 'alayhi wa salam) pour jeûner, et ce pour différentes raisons.

Le jeûne surrogatoire

Dès lors que jeûner signifie s'abstenir de manger et de boire entre El-Fajr et El-Maghreb, beaucoup de personnes pensent que le jeûne se limite aux 29 ou 30 jours du mois de Ramadan. Certes tous les prophètes ('aleyhim salam) qui précèdent Mohammed (salallahu 'alayhi wa salam) connaissaient le jeûne.

« ô vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux générations qui vous ont précédées. Peut-être craignez-vous Dieu. » Sourate 2 verset 183

C'est une bénédiction d'Allah. Jeûner, c'est obéir à son Créateur afin d'atteindre la piété. Moussa ('alayhi salam) et Issa ('alayhi salam) avaient pour habitude de jeûner 40 jours. Daoud ('alayhi salam) jeûnait 1 jour sur 2. Quant à



Mohammed (salallahu 'alayhi wa salam), avant la révélation et selon certains hadiths, jeûnait 3 jours par mois. Le musulman ne fait donc que suivre ses prédécesseurs. Cependant, s'il souhaite approfondir sa piété, le musulman devrait jeûner régulièrement, et ceci s'il est en bonne santé, tel que le faisait notre Prophète après la révélation.

« Une des portes du Paradis est appelée Rayan (la porte des rafraîchissements). Seuls ceux qui jeûnent la franchissent. Il sera dit : - où sont ceux qui jeûnent ? Ils se lèvent alors et entrent. Aucune

autre personne ne la franchira. Elle sera fermée à jamais » (Recueils d'Abu Sonni et Abu Naïm).

Aïcha (radya allahu 'anha) a dit selon l'imam At-Tirmidhi : « Le messager d'Allah (salallahu 'alayhi wa salam) tenait à jeûner le lundi et le jeudi ». Pourquoi ces jours -là en particulier ?

Mérites du jeûne des lundis et jeudis Selon Oussama ibn Uzaid (radya allahu 'anho) qui s'était approché du messager en lui demandant pourquoi jeûner ces deux jours de la semaine, il lui a répondu « les actions du lundi et

du jeudi passent devant Dieu »

Nos actions sont donc jugées. Et c'est pour cela que le Prophète souhaite faire le mieux devant Allah, en se privant de nourriture les lundis et les jeudis, en jeûnant. De plus, dans un autre hadith, Mohammed (salallahu 'alayhi wa salam) a rajouté : « Allah pardonne certaines actions à certaines personnes les lundis et jeudis, exceptées les actions de deux personnes qui se sont disputées ».

Nous avons donc la possibilité de nous rattraper devant Allah certes tous les jours de la semaine mais spécialement les lundis et jeudis en essayant de faire le bien, en jeûnant. Ce sont les jours de la grâce et de la piété. Les hadiths rappellent que ce sont bien les jours de la Miséricorde. A cela s'ajoute le fait que notre prophète est né un lundi. Lui-même expliquera que « non seulement les actions du lundi sont jugées, mais en plus je suis né le lundi ».

N'oublions pas non plus que les premiers versets du Coran sont apparus un lundi. Nous découvrons alors que le musulman a beaucoup d'opportunités de se faire pardonner à différents moments de sa vie. Le Prophète (salallahu 'alayhi wa salam), qui pourtant est le guide par excellence et choisi par Dieu, se soumet au jeûne pour atteindre la plénitude devant son Seigneur. Nous ne pouvons que suivre ce modèle parfait.

Premier thème: La dette soi-même

Ce thème comprend les questions suivantes:

Q.557: Faire le devoir en dehors de l'acte d'adoration hors de son temps, c'est-à-dire en son temps, c'est en temps déterminé; ici nous parlons de la prière en dette.

Q.558: Il est obligatoire de faire en dette dans plusieurs cas. Premier cas: S'il ne l'a pas fait en temps déterminé, par oubli, ignorance ou en osant désobéir. Cela comprend les genres suivants: a- Le Musulman et celui qui n'est pas l'Islam ont la même obligation. Contre, il n'est pas obligatoire d'origine de faire en dette pendant ses prières durant sa mécréance. b- Le pubère, car il n'est pas obligatoire de faire en dette pendant leur temps déterminé durant la puberté.

c- Le raisonnable car il n'est pas obligatoire de faire en dette pendant leur temps déterminé pendant l'adolescence. d- La femme pure des règles, car il n'est pas obligatoire de faire en dette pendant les prières qui avaient lieu pendant les règles ou le Nifas [de la menstruation]. Deuxième cas: S'il ne l'a pas fait en temps en raison d'une incapacité naturelle, le sommeil, la somnolence, l'inconscience est due à une action

La prière

Dieu nous a ordonné de faire des prières quotidiennes, c'est-à-dire pour les adorateurs. Par conséquent, le serviteur montre son respect pour son Seigneur. Pour garder ce lien, la prière doit être soit en voyage, au travail, soit en malade a besoin de ce lien pour sa guérison. Le principe est simple: Dieu a allégé la prière pour ceux qui ne peuvent pas la faire. Celui qui ne peut pas prier doit se contenter du 'roukou' et le soujoud.

Et si il ne peut pas faire de prière, alors il baisse sa tête pour le roukou' que pour le soujoud. S'il ne peut pas s'asseoir sur sa droite (sur le côté droit) pour le roukou', il se contente de la prière sur ce côté. S'il ne peut pas sur ce côté, il se contente de la prière sur l'autre côté. S'il ne peut pas se mettre sur son dos, mais il soulève sa tête dans la direction de la qibla, et il se contente de la prière face à la qibla.

Et il fait des mouvements de la tête pour le roukou' et le soujoud. Et s'il ne peut pas bouger sa tête, il se contente de la prière. Et s'il ne peut rien alors, il se contente de la prière. Donc, pour faire le roukou' (prosternation) on commence par la prière en préférence avec le dos (le côté gauche) si on ne peut pas prier. Les pauvres.

Il faut faire par ordre de la prière: d'abord le soujoud (s'asseoir par terre), puis le roukou', et enfin la prière. Tout cela montre que la prière est importante. Les excuses ne l'annulent pas. En réponse à un malade: « Prie debout si tu ne peux pas » et dans les hadiths: « tu ne peux pas (alors prie) ». Dieu n'impose à aucune âme. Quant aux ablutions, si on ne peut pas demander à quelqu'un de faire la prière, on peut pas possible alors on fait la prière sèche. Quand le malade ne peut pas prier, il fait la prière.

La prière en dette

ette pour

uestions sui-

dette: c'est faire e son temps; la la faire en son parlons de faire

é faire [la prière]

as faite en son pli ou par igno- ir à Dieu et cela ants:

qui a renoncé à qualification; par ire au mécréant e les prières ra-

pas obligatoire es qui avaient rant la jeunesse

'est pas obliga- les prières qui nt la folie.

gles et du Nifas e faire en dette r temps pendant la femme].

pas faite en son apacité comme meil par som- si cette incon- sion causée par

lui-même par nécessité; par contre, si la perte de conscience est par obligation [comme un accès de folie par exemple], il n'est pas obligatoire de faire en dette les prières ratées à cause de cela.

Troisième cas: S'il découvre, hors de son temps, l'invalidité de la prière faite en son temps.

Q.559: La qualification qu'il n'est pas obligatoire de faire en dette pour les genres de prières citées est conditionnée par le fait que l'excuse couvre la totalité du temps; donc si le jeune arrive à la puberté alors qu'il a encore du temps pour faire la prière et ses introductions [les conditions qui la précèdent comme les ablutions] ne serait-ce qu'en faisant une seule Rakaa avec le Tayamoum et qu'il ne l'a pas faite, il lui est obligatoire de la faire en dette. De même si le Musulman était capable au début du temps de faire la prière puis qu'il a perdu conscience, par exemple, alors il lui est obligatoire de la faire en dette même si l'excuse a continué jusqu'à la fin de son temps.

Q.560: Il n'est pas obligatoire au Moukhalaf [celui qui suit une autre école législative que celle de la famille du prophète (que la paix soit sur elle)] de faire en dette la prière qu'il a faite avant de s'engager à suivre l'école législative de la famille du prophète (que la paix soit sur elle) tant que cette prière est en accord avec l'école législative qu'il suivait ou en accord avec l'école législative de la famille du prophète (que la paix soit sur elle) et qu'il croyait à la validité de l'ac-

tion si cela est fait en négligence par rapport à la question confessionnelle.

Q.561: Il est obligatoire au Musulman responsable de faire en dette les prières suivantes:

1- La prière quotidiennes, sauf celle du vendredi car s'il l'a ratée en son temps, il fait en dette une prière du midi et non pas une prière du vendredi.

2- La prière des signes, sauf s'il ignorait que l'éclipse du soleil ou de la lune avait été partielle ou non comme on l'a vu précédemment.

3- La prière obligatoire dans un temps déterminée par un Nedhr, une promesse envers Dieu de faire cela si un voeu est exhaussé, un pacte ou par un serment s'il n'a pas pu la faire en son temps; il en est de même si la prière promise est une Nafila ayant un temps comme celle qu'il est conseillé de faire avec les prières obligatoires, par exemple, par précaution obligatoire; il vaut mieux la faire en dette si cette Nafila n'avait pas de temps mais qu'on l'avait promise à un certain temps sans l'avoir faite en ce temps déterminé.

Q.562: Il est conseillé de faire en dette les prières Nawafel qu'il est conseillé de faire avec les prières obligatoires et les autres Nawafel ayant un temps déterminé.

Q.563: Il n'est pas obligatoire de faire immédiatement les prières en dette car leur temps s'étend autant que la vie; si cela implique une négligence de faire son devoir alors cela devient obligatoire; mais il est conseillé de faire cela dans les cas ordinaires.

Q.564: Faire [la prière] en dette n'est pas conditionné par un temps particulier ni par un cas déterminé, d'être en résidence ou en voyage; il est licite de faire en dette toute prière à n'importe moment, en résidence ou en voyage; donc il est valable de faire les prières du soir en dette pendant la journée ou le contraire et il est valable de faire les prières en dette entières pendant le voyage et écourtées en résidence.

Q.565: Il n'est pas obligatoire de suivre l'ordre en les faisant en dette en faisant celle qui précède avant la suivante ou pendant le temps pendant lequel on les a ratées; donc il est valable pour celui qui a raté plusieurs prières de plusieurs jours de commencer par n'importe quelle prière; par contre, il n'est pas valable pour celui qui a raté le midi et l'après-midi ou le crépuscule et le soir de commencer l'après-midi avant le midi ou le soir avant le crépuscule, mais faire le midi et l'après-midi, par exemple, avant celle du matin ou les prières du crépuscule et du soir avant celles du midi ne pose pas de problème.

Q.566: Il est licite de faire la prière en dette en prière commune que l'on soit Imam ou Ma'moum et ceci est même conseillé.

Q.567: Pour celui qui a des prières en dette, il est licite de prier des Nawafel mais il vaut mieux donner priorité aux prières en dette s'il y a concurrence [quand il y a risque de rater l'une des deux]; cela peut même être obligatoire comme dans le cas où le fait de retarder

[la prière en dette] impliquerait une négligence envers ce devoir.

Q.568: S'il doute de l'existence de prières qu'il est obligatoire de faire en dette, il considère qu'il n'y en a pas; s'il sait que ces prières existent mais doute de leur nombre, il considère le nombre minimum bien qu'il vaut mieux faire le nombre maximum douté.

Deuxième thème: La prière en dette à la place du mort.

Il est obligatoire au Musulman responsable de faire ses prières en dette, lui-même; mais s'il ne peut pas les faire, il lui est obligatoire de faire tout ce qu'il peut afin de s'assurer qu'elles vont être faites en dette à sa place après sa mort. Décharger le mort après avoir pris connaissance des prières qu'il avait à faire se fait par les deux moyens suivants:

1- L'enfant mâle aîné fait, lui-même, les prières en dette que son père a ratées ou en donnant la procuration à quelqu'un d'autre [pour qu'il les fasse] moyennant salaire ou gratuitement; la responsabilité de les faire en dette à la place du mort est obligatoirement pour le fils, s'il n'y a pas de testament.

2- En présence d'un testament du mort; cette responsabilité est pour le tuteur chargé de l'exécution du testament qui prend donc de l'argent du mort pour louer quelqu'un afin qu'il fasse ces prières en dette à sa place ou en les faisant lui-même gratuitement.

e du malade

ané d'accomplir cinq prières est une relation entre Lui et ses l'accomplissement de la prière obéissance et son humilité. prière ne tombe pas, que ce der- jihad ou malade. D'ailleurs le en pour que Dieu lui facilite sa st que le malade fait ce qu'il ière du malade. Mais il ne doit l'intention.

ier debout prie assis. Il fait le

le roukou' et le soujoud avec le e, en descendant moins la tête r le soujoud.

r. Il prie couché sur sa main face à la qibla (la Mecque).

tôt alors sur le côté gauche, qibla.

re sur le côté alors il se met sur a tête avec un coussin dans la e dessous des pieds (paume)

ts avec sa tête en bougeant ukou' que pour le soujoud. er sa tête, il bouge ses pau-

il prie en pensant à l'ordre. kou' (inclinaison) et le soujoud mence toujours par ordre de même si on a besoin de s'as- alors avec la tête sinon avec les

préférence le joulouss sur le mais si ce n'est pas possible e chaise.

prière est continue et que les as, mais l'allègent.

e, le prophète, a dit :

eux pas prie assis sinon sur ton s de Nisa'i on trouve ajouté « si ie) allongé sur le dos, Dieu que selon sa capacité. »

on ne peut pas les faire, on doit e nous les faire et si ce n'est ra le tayamoum (ablutions e guérie, il n'aura pas à refaire

La Prière mortuaire ["as-Salât Djanazah"]

C'est une Prière qui se fait entièrement debout (sans inclinaison ni prosternation), elle commence par un Takbirat al-Hiram, comporte en général 4 Takbirat qui peuvent être exceptionnellement portés à 9 maximum, selon le statut du défunt, et se termine par un Salam alaykum simple à droite et à voix haute (qui peut aussi être complété comme celui d'une Prière normale). Elle nécessite donc les ablutions mais aucune Takbirat ne comporte d'inclinaison ou de prosternation. Il faut au minimum deux personnes pour la faire mais il est recommandé de remplir au moins 4 rangs de prieurs (donc au minimum 9 musulmans, Imâm compris). La première Takbirat comprends la lecture à voix basse (exceptionnellement à voix haute dans un but pédagogique) de la Fâtiha (+ éventuellement une autre Sourate) ;La deuxième Takbirat comprend la Prière sur le Prophète du Tashahûd habituel ;La troisième Takbirat contient des invocations pour les musulmans en général ;La quatrième Takbirat contient des invocations pour le défunt ;

La divergence autour de la prière de l'absent

Il est rapporté de façon sûre que lorsque le Négus décéda, le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa sallam) effectua pour lui la prière du défunt absent. Il sortit avec ses Compagnons en direction du Musallâ (lieu où se tiennent les prières des deux fêtes), les fit se mettre en rangs et formula quatre takbîrât (1). Ce hadith est rapporté par Al Bukhârî et Muslim par le biais d'Ibn Chihâb d'après Sa'îd Ibn Al Musayyib qui le tient d'Abû Hurayra.



Un groupe d'érudits a prétendu qu'on pouvait effectuer la prière de l'absent pour n'importe quel défunt [musulman]. Telle est l'opinion adoptée par Ach-Châfi'i et Ahmad selon l'un des avis qui lui sont attribués. C'est aussi le choix d'Abû Muhammed Ibn Hazm (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Un autre groupe d'érudits a soutenu que la prière de l'absent n'était valable pour aucun défunt et ce, de façon absolue. Les tenants de cette position estiment que le hadith d'Abû Hurayra relatant la prière du Prophète (salla Allahu 'alayhi wa sallam) pour le Négus ne s'appliquait qu'à lui et qu'à ce titre, il n'appartient à personne d'autre d'agir comme il l'a fait. Telle est l'opinion d'Abû Hanîfa, de Mâlik et d'Ahmad dans un autre propos qu'on lui impute.

Un troisième groupe de savants était d'avis que l'on effectuait la prière de

l'absent pour l'homme vertueux qui décédait [dans un autre pays], s'appuyant à cet effet sur le fait que le Messenger d'Allah (salla Allahu 'alayhi wa sallam) a prié sur le Négus. Cet avis est également celui de l'imam à Ahmad d'après les propos que lui impute Cheikh Al Islâm Ibn Taymiyya dans « al Ikhtiyârât al Fiqhiyya ». En outre, un certain nombre de savants des derniers siècles a défendu cet avis.

Enfin, le quatrième avis consiste à dire que si le musulman absent décède dans une contrée où personne n'a prié sur lui, on effectuera pour lui la prière du défunt absent. Ceci, conformément au cas du Prophète (salla Allahu 'alayhi wa sallam) qui pria pour le Négus parce qu'il décéda au milieu des mécréants et qu'il n'a pas été rapporté que quelqu'un ait effectué pour lui la prière mortuaire sur le lieu de son décès. Le même prin-

cipe s'applique à celui qui meurt noyé et à celui dont on ne retrouve pas la dépouille sous les décombres. Un tel propos est attribué à Ahmad dans une quatrième narration, c'est le choix d'Ibn Taymiyya et de son élève Ibn Al Qayyim et c'est en effet, l'avis le plus juste.

Nombreux sont les Compagnons qui moururent loin [de chez eux] et on ne fit pas pour eux la prière de l'absent. De même que le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa sallam) mourut en ayant des Compagnons dispersés un peu partout dans les régions alentours et rien n'indique qu'ils auraient accompli la prière de l'absent pour lui. Par ailleurs, les Califes bien guidés et les imams qui leur ont succédé sont morts sans qu'on ait mentionné que quiconque parmi les Compagnons ou les Successeurs absents n'ait effectué pour eux la prière du défunt.

Maux de ventre : Les 7 signes à prendre au sérieux

Qu'elle soit gynécologique, digestive ou organique, la douleur provoquée par des maux de ventre doit vous alerter si elle persiste et est intense. Il est alors nécessaire d'en parler à votre médecin qui, outre la palpation de l'abdomen, préconisera des examens complémentaires afin d'en connaître l'origine et de proposer le traitement adapté. Le mal de ventre peut avoir différentes origines et doit être pris au sérieux si les symptômes persistent. Au moindre doute, consultez votre médecin. En attendant, voici 7 signes à ne pas prendre à la légère.

Les brûlures d'estomac

Vous avez des remontées acides dans l'œsophage ? Cette sensation de brûlure est due aux sucs gastriques de l'estomac et s'appelle le reflux gastro-œsophagien. Il peut s'agir d'une hernie hiatale mais aussi d'un ulcère provoqué par une bactérie : l'*Helicobacter pylori*.

La bactérie *H. Pylori* est capable de survivre à l'acidité de l'œsophage. Elle envahit la couche de mucus qui protège normalement l'estomac et l'intestin grêle de l'acidité et perturbe alors ce mécanisme protecteur. Dans les pays industrialisés, 20% des personnes de 40 ans et moins et 50% des plus de 60 ans ont cette bactérie dans leur tube digestif.

Alternance de diarrhée et de constipation

Si vous avez l'impression que vos intestins font n'importe quoi et que votre transit n'est pas normal avec des phases de constipation et des phases de diarrhée en alternance, il peut s'agir du syndrome de l'intestin irritable.

Ces causes sont mal connues et il n'existe pas de moyen de prévenir son apparition. Il est néanmoins conseillé de changer ses ha-



bitudes alimentaires et d'apprendre à mieux gérer son stress. Les femmes seraient 2 à 3 fois plus nombreuses à souffrir du syndrome de l'intestin irritable que les hommes.

Des crampes abdominales avec des intervalles de 5 à 15 minutes

En cas de crampes abdominales assez intenses, se produisant à intervalles de 5 à 15 minutes, il peut s'agir d'une occlusion intestinale. Elles sont en général accompagnées de nausées ou de vomissement et de fièvre.

Un passage à l'hôpital est alors obligatoire pour pouvoir insérer au malade un tube nasogastrique qui part du nez jusque dans l'estomac. Il permet de faire sortir les gaz et les fluides en excès et de réduire la pression sur l'intestin. L'alimentation se fait alors par intraveineuse pour contourner le système digestif.

Une sensation de pesanteur ou de ballonnement

L'impression d'avoir un ventre gonflé et la sensation de pesanteur s'appelle dyspepsie. Elle peut aussi s'accompagner de rôts et de douleurs survenant pendant ou après les repas. En général, ces troubles digestifs parfois qualifiés de « crise de foie » sont provoqués par une mauvaise alimentation, des repas trop copieux avec des aliments gras, sucrés accompagnés d'alcool. Mieux vaut donc éviter de faire des excès et manger plus léger. Certains médicaments appelés « cholagogues » et « cholérétiques » pourront vous soulager en augmentant votre sécrétion de bile. Enfin, plusieurs plantes, comme l'artichaut ou la menthe poivrée, facilitent la digestion.

Douleur à droite

Une douleur à droite du ventre n'est pas à

prendre à la légère surtout si elle s'accompagne de fièvre, de nausées ou de vomissements : il peut s'agir d'une crise d'appendicite, une inflammation de l'appendice.

En cas de doute, direction l'hôpital pour pratiquer une intervention chirurgicale en urgence : l'appendicectomie. Cette prise en charge doit s'effectuer rapidement car l'appendicite peut conduire à de graves complications telles qu'une péritonite ou une septicémie.

Arrêt du transit

Alors que certaines personnes vont à la selle deux fois par jour, d'autres n'y vont que tous les deux jours. Quel que soit votre cas, l'essentiel est d'avoir des selles régulières. Si malgré une alimentation habituelle vous vous retrouvez constipé et que cela devient douloureux, mieux vaut consulter.

Il peut en effet s'agir d'un fécalome, un bouchon de matières fécales qui peut s'accompagner de fausses diarrhées. Il est alors nécessaire de prendre en charge le malade pour lui enlever ce fécalome et lui éviter une péritonite par perforation rectale.

Règles et rapports sexuels douloureux

Pour certaines femmes, la période des règles est tellement intense qu'elles se retrouvent clouées au lit. Elles ressentent en effet des douleurs au bas-ventre qui s'étendent parfois jusqu'au bas du dos. Cette dysménorrhée invalidante peut-être le symptôme de l'endométriose, une maladie qui entraîne des kystes ovariens.

Souvent méconnue, l'endométriose nécessite la consultation d'un gynécologue. En effet, plus la maladie est diagnostiquée tôt, mieux elle est traitée et permet de réduire les risques d'infertilité.

Tout savoir sur le diabète

Il existe 3 types de diabète : le diabète de type 1, le diabète de type 2 et le diabète gestationnel. Dans les trois cas, sans traitement, le taux de sucre (= glycémie) s'élève dans le sang. Le diabète de type 1 est un diabète touchant plutôt les personnes jeunes. Il est dû à la destruction des cellules du pancréas produisant l'insuline. Le diabète de type 2 apparaît surtout chez des personnes en surpoids après 40 ans. Il est dû à une résistance du corps à l'insuline, cette hormone ne parvenant plus à faire rentrer le sucre dans les cellules. Le diabète gestationnel est un diabète survenant uniquement pendant la grossesse. Les femmes qui en souffrent sont par la suite à plus haut risque de diabète de type 2.

Le diabète (vue d'ensemble)

Le diabète est une maladie incurable qui survient lorsque l'organisme ne parvient pas à utiliser convenablement le sucre (glucose), qui est un « carburant » indispensable à son fonctionnement. Le glucose, mal absorbé par les cellules, s'accumule alors dans le sang et est ensuite déversé dans l'urine. Cette concentration anormalement élevée de glucose dans le sang se nomme hyperglycémie. À la longue, elle peut entraîner des complications aux yeux, aux reins, au cœur et aux vaisseaux sanguins.

Le diabète peut provenir d'une incapacité,

partielle ou totale, du pancréas à fabriquer l'insuline, qui est une hormone indispensable à l'absorption du glucose par les cellules. Il peut aussi provenir d'une inaptitude des cellules elles-mêmes à utiliser l'insuline pour absorber le glucose. Dans les 2 cas, les cellules étant privées de leur principale source d'énergie, il s'ensuit forcément des conséquences physiologiques importantes, comme une fatigue extrême ou des problèmes de cicatrisation par exemple.

Le glucose provient de 2 sources : des aliments riches en glucides que l'on ingère et du foie (qui emmagasine le glucose après un repas et le déverse dans le sang au besoin). Une fois extrait des aliments par le système digestif, le glucose passe dans le sang. Pour que les cellules du corps puissent utiliser cette indispensable source d'énergie, elles ont besoin de l'intervention de l'insuline.

Les principaux types de diabète

Pour une description détaillée des types de diabète (symptômes, prévention, traitements médicaux, etc.), consulter chacune des fiches qui leur sont consacrées.

- Diabète de type 1. Également nommé « diabète insulino-dépendant » (DID) ou « diabète juvénile », le diabète de type 1 apparaît lorsque le pancréas ne produit plus d'insuline ou n'en produit pas assez. Cela peut être causé par une attaque virale

ou toxique, ou par une réaction auto-immune qui entraîne la destruction des cellules bêta du pancréas, lesquelles sont responsables de la synthèse de l'insuline. Ce type de diabète atteint surtout les enfants et les jeunes adultes, bien que l'incidence chez les adultes semble être en croissance. Il touche environ 10 % des diabétiques.

- Diabète de type 2. Souvent désigné sous les noms de « diabète non insulino-dépendant » ou « diabète de l'adulte », le diabète de type 2 est caractérisé par le fait que l'organisme devient résistant à l'insuline. Ce problème survient généralement chez les personnes de plus de 45 ans, mais l'incidence est en forte croissance chez les plus jeunes. Ce type de diabète, de loin le plus fréquent, touche près de 90 % des diabétiques.

- Diabète gestationnel. Se définit comme tout diabète ou intolérance au glucose qui se manifeste durant la grossesse, le plus souvent au cours du 2^e ou 3^e trimestre. Souvent, le diabète gestationnel n'est que temporaire et disparaît peu après l'accouchement.

Il existe une autre forme de diabète, le diabète insipide. C'est une maladie assez rare, causée par une production insuffisante de l'hormone antidiurétique par l'hypophyse, appelée « vasopressine ». Le diabète insipide s'accompagne d'une augmentation du débit d'urine, tandis que la glycémie demeure tout à fait normale.

Ainsi, il n'a rien à voir avec le diabète sucré. On l'appelle « diabète » insipide, car comme dans le diabète sucré, le débit d'urine est abondant. Cependant, l'urine est insipide plutôt que sucrée. (Le terme vient des méthodes anciennes de diagnostic : la dégustation des urines!)

Les diabétiques, de plus en plus nombreux

Même si l'hérédité joue un rôle dans son apparition, on associe la prévalence croissante du diabète à l'alimentation et au mode de vie qui ont cours en Occident : abondance de sucres raffinés, de gras saturés et de viande, pauvreté en fibres alimentaires, surplus de poids, manque d'activité physique. Plus ces caractéristiques augmentent au sein d'une population donnée, plus l'incidence du diabète croît.

Selon l'Agence de Santé Publique du Canada, dans un rapport publié en 2008-09, 2,4 millions de Canadiens et Canadiennes avaient un diagnostic de diabète (6,8%), dont 1,2 millions entre 25 et 64 ans.

Le modèle semble se confirmer lorsqu'on étudie l'incidence de la maladie dans les pays en voie de développement : à mesure que des tranches importantes de la population adoptent une alimentation et un mode de vie semblables aux nôtres, l'incidence du diabète, tant de type 1 que de type 2, augmente 1.

a suivre

Comment attirer les bons profils ?

Aujourd'hui tous les codes sont bouleversés. Ce qui faisait l'attrait des grandes entreprises, les réseaux sociaux en ont montré la face sombre et ce sont les petites entreprises, les start up avec leurs valeurs d'innovation et de bien-être qui attirent les bons profils.

1/ Dépasser la barrière du faible salaire

Pas facile pour David de se battre contre Goliath ! Les start-ups ne peuvent pas rivaliser avec les grands groupes dans les rémunérations qu'elles proposent.

2/ Où trouver vos futurs salariés ?

Votre futur salarié ne viendra pas un beau jour sonner à votre porte... Il va vous falloir partir activement à sa recherche ! Pour cela, procédez avec méthode et sélectionnez bien les biais par lesquels vous allez entamer votre quête.

3/ L'annonce : à travailler avec le plus

Premier contact entre votre entreprise et le candidat, l'annonce est d'une importance cruciale pour attirer de bons profils. Mais la rédaction de cette annonce est souvent peu réfléchie, bâclée. En conséquence, le chef d'entreprise reçoit de trop

nombreux CV, dont la plupart ne conviennent pas réellement à l'offre, et qu'il mettra beaucoup de temps à classer.

4/ Le recrutement n'est plus ce qu'il était et c'est tant mieux

Recruter n'est plus ce qu'il était grâce aux nouveaux moyens à votre disposition.

5/ Un faible taux de chômage pour les cadres

Alors que le taux de chômage des cadres est inférieur à 4 %, un chômage au plus bas depuis 10 ans (8,7 % source INSEE du 16 mai 2019), et que les entreprises avouent leurs difficultés de recrutement, LR Technologies a demandé à l'Ifop de réaliser un sondage auprès des cadres du secteur privé.

6/ Les candidats ne sont plus ce qu'ils étaient

Le recrutement a également évolué car les mentalités ont évolué. Ainsi, la nouvelle génération de candidats n'aime plus vivre dans la contrainte.

7/ Comment repérer les talents ?

Les entreprises privilégient dans leur sélection les compétences car elles sont leur semble-t-il, un critère fiable. Cette manière de faire est aujourd'hui remise en cause.

Les astuces pour une prise de paroles performante

Lorsqu'on observe certains intervenants, ils semblent doués lors de leur intervention d'un don inné et on attribue souvent leur succès à leur charisme. Mais parler en public se révèle toujours un défi.

1/ Travailler la forme autant que le fond

En principe, la structure classique d'un discours performant ressemble à celui du classique plan : constat, causes, conséquences, limites, objections, propositions ou solutions..

2/ Établir un discours attrayant et intéressant



Il faut suivre la structure clas-

sique de l'article de presse qui met l'essentiel en tête. Pour attirer l'attention du public, il faut diffuser le message le plus important en premier.

3/ Quelques notes à prendre en compte

Lors de l'établissement du discours, l'orateur doit éviter de mémoriser son contenu mot pour mot. Il s'agit de rendre son discours agréable, simple, fluide et compréhensible. Il doit s'adresser à l'ensemble du public et ne doit en aucun cas ne viser qu'une ou quelques personnes en particulier.

PayPlug, quand start-up et grand groupe font bon ménage

Antoine Grimaud, CEO et cofondateur de PayPlug a réussi à proposer une alternative au système bancaire traditionnel et à Paypal. Ce succès lui a valu d'intéresser Natixis qui a pris une participation majoritaire tout en laissant la marge nécessaire à la start-up pour évoluer.

*Comment vous est venue l'idée de Payplug ?

Elle nous est venue en 2012 avec mon associé Camille que j'ai rencontré en MBA.

*Comment vous avez rendu cela simple ?

Nous sommes partis de ce qui se

faisait dans le monde du SaaS et des applications.

*Dès le début c'était le même business model ?

Nous avons eu une première approche au début de l'histoire mais cela relève de l'anecdote

*Quelles ont été les grandes étapes de l'entreprise ?

Des grandes étapes, il y en a eu beaucoup. Déjà, nous avons levé des fonds à plusieurs reprises en 2012, 2014 et 2016 mais c'est assez commun dans notre univers.

*Comment avez-vous démarré au début ?

Nous avons commencé en mode

lean start-up, à savoir que nous voulions confronter notre produit le plus rapidement possible à nos utilisateurs.

*Comment vous vous êtes répartis les rôles avec votre associé ?

Nous avons beaucoup switché (échanger les rôles). Finalement le fait d'être interchangeable représentait une force pour nous.

*Pourquoi avoir décidé de lever des fonds ?

Pour moi les levées de fonds ont toujours eu pour objectif un mix entre construire le produit et tester le produit en faisant du marketing et du commercial.

ATTAQUES CONTRE LES PALESTINIENS L'OCI appelle à mettre fin aux opérations militaires de l'entité sioniste

L'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui a convoqué dimanche une réunion d'urgence virtuelle de ses ministres des Affaires étrangères, a condamné les attaques de l'entité sioniste contre les Palestiniens, et a exhorté la communauté internationale à agir immédiatement pour faire cesser les opérations militaires de l'entité sioniste.

Cette réunion s'est tenue à la demande de l'Arabie saoudite, a rapporté l'agence de presse officielle saoudienne.

Le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Faisal ben Farhan ben Abdullah, a présidé la réunion. Il a attiré l'attention sur les violations flagrantes du caractère sacré des sanctuaires isla-

miques par l'entité sioniste, sur les attaques commises contre les fidèles et les civils palestiniens, ainsi que sur les violations israéliennes de toutes les résolutions internationales, a indiqué l'agence de presse.

Le prince a réaffirmé le rejet par l'Arabie saoudite des mesures et des projets provocateurs de l'entité sioniste visant à expulser de force les Palestiniens de leurs maisons à El-Qods Est et à les soumettre à la souveraineté de l'entité sioniste. Il a également condamné les opérations militaires qui se sont soldées par des victimes civiles, y compris des femmes et des enfants innocents.

Le chef de la diplomatie saoudienne a appelé la communauté internationale à

prendre immédiatement des mesures d'urgence pour faire cesser les opérations militaires, acheminer de l'aide humanitaire, apporter des soins aux blessés, et s'efforcer de relancer des négociations visant à instaurer une paix basée sur une solution à deux Etats qui soit conforme au droit international et à l'Initiative de paix arabe.

Le Secrétaire général de l'OCI Youssef ben Ahmed Al-Othaimeen a quant à lui déclaré que les mesures prises par l'entité sioniste n'aidaient pas le processus de paix à progresser, mais ruinaient au contraire les efforts sincères déployés en vue de parvenir à une solution juste, globale et durable.

AMDHOM

la normalisation avec l'entité sioniste, une participation effective dans les crimes de l'occupant sioniste

L'Association marocaine de défense des droits de l'homme au Maroc (AMDHOM) a estimé que la normalisation avec l'entité sioniste "est comme une participation effective avec l'usurpateur sioniste dans ses crimes perpétrés contre les Palestiniens", appelant "les régimes arabes normalisateurs à revoir leurs décisions et à rompre toutes les relations économiques, politiques et culturelles avec cet entité sioniste". Selon des rapports médiatiques marocains, L'AMDHOM a appelé dimanche la communauté internationale et l'Organisation

des Nations Unies (ONU) à intervenir immédiatement pour mettre fin à l'agression sioniste contre le peuple palestinien et considérer la Palestine comme zone sinistrée nécessitant des aides, exprimant sa condamnation des bombardements menés par la puissance occupante ciblant les bâtiments résidentiels, les infrastructures et les installations vitales, en flagrante violation de l'éthique de la guerre et des lois internationales. L'AMDHOM a également dénoncé "l'intervention brutale et injustifiée" des différentes forces de l'ordre pour disperser les deux sit-in

de solidarité avec la cause palestinienne tenus le lundi 10 mai en cours à Rabat et Casablanca, appelant les autorités marocaines à respecter le droit de la manifestation pacifique. Elle a en outre tenu l'Administration américaine et ses conspirateurs contre la cause palestinienne pour responsables de la décision de guerre, saluant en revanche le large élan de solidarité enclenché par les peuples épris de liberté avec le peuple palestinien sans défense pour s'opposer à cette guerre sale et inique.

PALESTINE

la normalisation avec l'entité sioniste, une participation effective dans les crimes de l'occupant sioniste

Le coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, a appelé dimanche à des efforts internationaux pour mettre fin à l'escalade de violence contre les Palestiniens. L'escalade qui a eu lieu la semaine écoulée a déjà produit des résultats tragiques. Une nouvelle intensification des hostilités aurait des conséquences dévasta-

trices a-t-il déclaré lors d'un exposé devant le Conseil de sécurité.

"Nous ne pouvons permettre que la situation sombre davantage dans le chaos. Les hostilités doivent cesser", a-t-il affirmé. "La communauté internationale a un rôle crucial à jouer. Elle doit agir immédiatement pour permettre aux parties concernées de prendre du recul", a déclaré M. Wennesland. Il s'est réjoui des déclara-

tions des pays membres du Conseil de sécurité, de la Ligue arabe et d'autres parties appelant à trouver une solution diplomatique à la crise présente.

Il a également salué les efforts déployés ces derniers jours par les dirigeants de la communauté internationale pour exhorter les parties concernées à faire preuve de retenue, à désamorcer les tensions et à empêcher de nouvelles victimes civiles.

RD CONGO

Au moins 20 morts à Mambasa après les attaques des rebelles

Plus de vingt personnes ont été tuées depuis le début de cette semaine et plus de cinquante autres prises en otage par les rebelles des ADF dans cinq villages du groupement Bangole à plus de 80 km du centre de Mambasa dans la province de l'Ituri en République démocratique du Congo (RDC), selon des médias locaux. La société civile de ce territoire et les ONG de défense des droits de l'Homme demandent à l'armée de traquer ces rebelles qui intensifient les attaques contre les civils, a rapporté la radio de l'ONU en

RDC (Okapi). Selon la société civile locale, 21 personnes ont été tuées par les ADF depuis mardi dans cinq villages de la chefferie de Babila Babombi.

Treize corps de victimes ont été ensevelis samedi, affirme Kasereka Sivamwenda, le coordonnateur de l'ONG Convention pour le respect des droits de l'Homme (CRDH), antenne de Mambasa. Kasereka Sivamwenda ajoute que huit autres corps ont été découverts ce même samedi par des jeunes qui se rendaient dans leurs champs.

Cet activiste des droits de l'Homme parle aussi de 52 personnes prises en otage depuis jeudi par ces rebelles qui se sont volatilisés dans plusieurs villages du territoire de Mambasa.

L'ONG Convention pour le respect des droits de l'Homme et la société civile de la chefferie de Babila Babombi, citées par des médias locaux, ont exigé la libération des otages, demandant aux autorités militaires de lancer les opérations contre ces rebelles qui terrorisent la population.

Face à la collusion des gouvernants occidentaux mais aussi arabes, les peuples passent outre les interdits et brisent ainsi l'omerta imposée sur la résistance palestinienne voulant faire croire qu'il ne s'agit là que d'une affaire d'une riposte légitime aux menées terroristes du mouvement Hamas et d'autres groupuscules mus par la haine du juif ! Ainsi à Paris, les places fortes de la capitale fran-

çaise ont été prises d'assaut par des manifestants sortis crier leur condamnation de l'agression et leur soutien au peuple palestinien martyr. « Libérez la Palestine ! Libérez la Palestine ! » Une foule monstre s'est réunie samedi dernier à Montréal, devant le consulat général de l'État d'Israël. Des manifestations à l'appel de collectifs palestiniens ont rassemblé des milliers de personnes à Berlin et dans plusieurs villes

allemandes ce même samedi, donnant lieu à des heurts et arrestations. Des milliers de personnes ont manifesté dans le centre de Londres en soutien au peuple palestinien, appelant le gouvernement britannique à intervenir pour faire cesser l'agression israélienne. Les manifestants se sont rassemblés à la mi-journée à Marble Arch, à côté de Hyde Park, d'où ils se sont dirigés vers l'ambassade d'Israël, de l'autre côté du

Ghaza : Deux Libye : L'ONU appelle au départ des combattants étrangers



Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a appelé au retrait des combattants étrangers en Libye, condition indispensable, selon lui, à la poursuite du processus de paix engagé dans le pays.

Dans un rapport transmis samedi au Conseil de sécurité, Antonio Guterres rappelle les conditions nécessaires au processus de paix lancé en Libye, à savoir, entre autres, le départ du pays des combattants étrangers conformément à l'accord de cessez-le-feu signé en octobre dernier entre les parties libyennes.

La fin des violations de l'embargo de l'ONU sur les armes et le retrait des mercenaires, dont le nombre est estimé à quelque 20 000, selon l'ONU, sont des «éléments essentiels» pour une paix durable dans le pays et dans la région, soutient Antonio Guterres.

«Les rapports parvenus à l'ONU montrent qu'il n'y a pas eu de réduction du nombre de combattants ou de leurs activités au centre de la Libye», affirme M. Guterres dans son rapport. Il relève, à ce titre, que «malgré les engagements pris par certaines parties, les activités de fret aérien se seraient poursuivies avec des vols vers diverses bases aériennes dans les régions de l'est et de l'ouest du pays».

Il fait observer, dans le même sens, que «l'ONU a reçu de nombreux rapports faisant état de fortifications et de positions défensives en cours de création dans le centre de la Libye sur la route cruciale entre la ville stratégique de Syrte et le gouvernorat d'Al Djourfrah».

Le chef de l'ONU exhorte, à ce propos, les nouvelles autorités libyennes à «donner la priorité à la réforme du secteur de la sécurité (...) en créant une feuille de route pour la réunification de l'institution militaire et en luttant contre la multiplication des groupes militaires». Pour lui, «il est fondamental de placer l'un des plus grands stocks incontrôlés d'armes et de munitions au monde sous le contrôle de l'État».

Sur un autre chapitre, M. Guterres estime que «le déploiement d'observateurs internationaux en Libye dépendra de l'approbation par l'Assemblée générale des Nations-Unies des ressources destinées à couvrir les besoins en matière de sécurité, de logistique, de santé et d'exploitation qui seront soumises dans un proche avenir».

Dans ce même rapport, le SG de l'ONU note que «le transfert en douceur du pouvoir au mois de mars dernier à un nouveau gouvernement intérimaire apporte un espoir renouvelé pour la réunification du pays et de ses institutions et qui peut instaurer une paix durable».

MANIFESTATIONS DE SOLIDARITÉ DANS LE MONDE

Les peuples brisent l'omerta

parc, brandissant des drapeaux palestiniens et des pancartes demandant de «libérer» les territoires palestiniens. En Irak, des milliers de partisans du dirigeant chiite Moqtada Sadr ont manifesté samedi dernier à Bagdad et dans plusieurs autres villes irakiennes pour soutenir les Palestiniens, sous le coup de bombardements israéliens dans la bande de Ghaza soumise à d'intenses bombardements depuis lundi dernier.

ESPAGNE

Real Madrid et Zidane :
Un futur en pointillé

Qu'il finisse champion ou pas avec le Real Madrid, l'avenir de Zinedine Zidane comme entraîneur du club merengue s'écrit désormais en pointillé.

Devancé à deux journées de la fin de la Liga par l'Atlético Madrid, Zinedine Zidane contemple la perspective d'une première saison vierge de titre sur le banc merengue. Et multiplie les allusions à un possible départ depuis plusieurs semaines. «Il y a des moments où tu dois partir, pour le bien de tous» : ces mots de Zidane en conférence de presse samedi résonnaient différemment hier soir si le Real Madrid devait abandonner à son rival madrilène sa couronne nationale. Depuis plusieurs semaines, «Zizou», sous contrat jusqu'en 2022, multiplie ce type de sous-entendus et refuse de se prononcer sur son avenir à la tête du Real Madrid la saison prochaine. «Vous pensez peut-être qu'à chaque fois, j'abandonne mon poste pour m'ôter toute responsabilité, ou parce que les choses deviennent trop compliquées, quelque chose du genre. Absolument pas. Ce que je fais, je le fais à fond. Après, parfois, il arrive un moment où les choses doivent changer», a glissé l'entraîneur français samedi.

Habitué des coups de théâtre

«J'ignore ce qui va se passer. Je ne regarde pas le passé ni le futur. Le présent, à fond», a insisté Zidane. «Je savoure chaque moment, chaque jour passé ici. Quand je vois mes joueurs s'entraîner, ça m'émeut. Sincèrement. Je suis un grand chanceux, je le sais. Donc je profite de chaque instant», a assuré «ZZ» samedi dans une conférence de presse qui avait



des accents d'adieux : «Je suis très fier de toute l'équipe, de tous les joueurs. On est en train d'écrire quelque chose ensemble, et chacun, dans ce grand club. Quelque chose qui restera pour toujours.» A maintes reprises, Zidane a répété que cette saison a été le plus gros défi qu'il lui a été donné de relever à la tête du Real : une pré-saison écourtée (voire inexistante) par la pandémie, une intarissable cascade de blessures, et des désillusions à foison, en Coupe du Roi, en Supercoupe d'Espagne, en Ligue des champions, et finalement, en Championnat. Habitué des coups de théâtre, Zidane a toutefois pour coutume de quitter son poste quand il est encore au sommet. En 2006, «Zizou» avait pris sa retraite sur une finale de Coupe du monde perdue contre l'Italie et un «coup de boule» sur Marco Materazzi devenu légendaire. Le 31 mai 2018, il avait annoncé son départ du Real Madrid cinq jours après le troisième sacre consécutif glané en Ligue des champions, un exploit inédit jusqu'alors. Cette fois-ci, en cas de départ, le Marseillais pourrait tirer sa révérence sur une saison vierge de titre, une grande première pour le Zidane en-

traîneur depuis ses débuts en 2014 à la tête du Castilla, la réserve du Real, et en quittant un équipage en besoin criant de renouveau.

L'alternative Raul

Pour mieux rebondir ailleurs ? Les rumeurs l'envoient à la Juventus Turin pour retrouver Cristiano Ronaldo... L'avenir à la tête de la Juve d'Andrea Pirlo apparaît de fait très incertain. Parfois cité comme potentiel candidat au poste de sélectionneur de l'équipe de France, Zidane est aussi encore très loin des Bleus, guidés par l'indéboulonnable Didier Deschamps, sous contrat jusqu'à la fin de la Coupe du monde 2022 au Qatar. La presse espagnole, elle, a déjà commencé à trouver un remplaçant à Zidane : son ancien coéquipier Raul, qui fait aujourd'hui des merveilles en tant qu'entraîneur du Castilla, en suivant presque le même itinéraire que son illustre aîné marseillais, serait «le favori pour occuper le banc si Zidane arrête», selon Marca, le journal le plus vendu en Espagne, qui a fait sa une samedi en titrant : «Raul, l'alternative».

COUPE DE LA LIGUE (TIRAGE AU SORT) : MC
ORAN-WA TLEMEN À L'AFFICHE

Le derby de l'Ouest entre le MC Oran et le WA Tlemcen constituera l'affiche des quarts de finale de la Coupe de la Ligue de football, dont le tirage au sort a été effectué lundi à Alger.

L'USM Alger, qui a sorti son voisin le MCA en 8es, évoluera encore une fois à domicile, cette fois-ci devant

l'Olympique Médéa, tandis que la JS Kabylie se rendra à Biskra pour croiser le fer avec les "gars des Ziban".

Le dernier match de ces quarts de finale verra le NC Magra, qui a créé la surprise en écartant le CR Belouizdad à Alger même, accueillir la JS Saoura.

Quarts de finale:

- 1- US Biskra - JS Kabylie
- 2- NC Magra - JS Saoura
- 3- USM Alger - O. Médéa
- 4- MC Oran - WA Tlemcen

Demi-finales:

- Vainqueur 1 - Vainqueur 4
Vainqueur 2 - Vainqueur 3.

FOOTBALL

DÉCÈS DE L'ANCIEN GARDIEN INTERNATIONAL
ALGÉRIEN, SAMIR HADJAOUI

L'ancien gardien international algérien Samir Hadjaoui est décédé dimanche soir à Paris, des suites d'une longue maladie, a appris l'APS auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

"Samir Hadjaoui avait demandé à être rapatrié, et il était prévu que cela se fasse demain (ndlr, lundi). Malheureusement, il est décédé quelques heures avant" a détaillé le MJS.

Gravement malade, cet ancien portier de 42 ans avait sollicité les hautes instances du sport national au mois de décembre

dernier pour lui procurer une prise en charge médicale à l'étranger, et son vœu a été exaucé, puisqu'il a été rapidement transféré dans la capitale française.

Seulement, et comme s'il avait compris que sa fin était proche, Hadjaoui a lancé de nouveaux appels de détresse au cours des dernières 72 heures pour demander à être rapatrié au plus vite. Ce qui devait se faire ce lundi.

Malheureusement, il est décédé juste avant.

Samir Hadjaoui, en bref

- Né le 16 février 1979 à Tlemcen. Il compte trois sélections en équipe nationale "senior" pendant l'année 2007.

- Champion d'Algérie en 2007 et 2009 avec l'ES Sétif.

- Vainqueur de la Coupe d'Algérie en 1998 et 2002 avec le WA Tlemcen.

- Vainqueur de la coupe d'Algérie en 2005 avec l'ASO Chlef.

- Vainqueur de la Coupe de l'UFA en 1998 avec le WA Tlemcen.

- Vainqueur de la Ligue des Champions arabes en 2007 et 2008 avec l'ES Sétif.

Ligue 1 (21e J) : Le leader ne
gagne plus, l'USMA enchaîne
à domicile

L'ES Sétif, leader du championnat de Ligue 1 de football, a été tenue en échec en déplacement face au RC Relizane (2-2), alors que l'USM Alger confirme ses ambitions, en venant à bout au stade Omar-Hamadi, du dauphin la JS Saoura (2-0), à l'occasion de la 21e journée de la compétition.

Alors qu'elle menait au score grâce à une ouverture du score signée Ghacha (7e, s.p), l'ESS a sombré par la suite pour encaisser en deux fois, avant d'égaliser par Ghacha, qui a récidivé en seconde période (63e).

L'Entente a terminé la partie en infériorité numérique après l'expulsion du milieu de terrain Amir Karaoui, après cumul de cartons (90e+1).

Il s'agit du troisième match de suite sans victoire pour l'ESS, qui reste sur une élimination en 1/8 de finale de la Coupe de la Ligue, à la maison face au WA Tlemcen (1-2).

En dépit de ce résultat, l'Entente compte désormais cinq points d'avance sur son poursuivant direct la JS Saoura, battue en déplacement face à l'USM Alger (2-0), grâce à un doublé de Belkacemi.

Le gardien de but usmiste Mohamed Lamine Zemmamouche a été auteur de plusieurs arrêts décisifs, qui ont permis à son équipe de préserver sa série d'invincibilité (7 matchs, ndlr) depuis l'arrivée à la barre technique de l'entraîneur Mounir Zeghdoud en mars dernier. Le latéral droit et nouvelle recrue Haithem Loucif s'est blessé sérieusement au cours de cette partie.

MC Alger : Nabil Neghiz confiant
pour la qualification

Accroché vendredi par le Widad Casablanca (1-1) au stade du 5-Juillet en match aller des quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique, le MC Alger a encore ses chances d'arracher la qualification pour le dernier carré samedi 22 mai.

Rien n'est gagné et rien n'est encore perdu, devraient se dire les supporters du Mouloudia qui espèrent un coup d'éclat des camarades de Hachoud au match retour. Pour l'entraîneur Nabil Neghiz, qui affirme que la qualification se joue à Casa, les milliers de Chnaoua continuent à croire en les chances des Mouloudéens, d'autant plus que le staff technique va récupérer tous ses blessés. «N'oublions pas que nous avons joué avec une attaque décimée après la blessure de Frioui et Abdelhafid. Je ne suis pas en train de justifier ce match nul », a déclaré Neghiz à l'issue de la rencontre de vendredi en affirmant qu'en dépit de ces absences, son équipe « n'a pas réalisé un mauvais match qu'on aurait même pu gagner dans les dernières minutes ». Justifiant ce faux pas, le coach mouloudéen est allé jusqu'à dire qu'il n'a pas la qualité de l'effectif de son adversaire. «Il est clair que nous n'avons pas la qualité de l'effectif du WAC qui a dans ses rangs 7 joueurs qui ont gagné le dernier CHAN, sans oublier ses joueurs étrangers, contrairement à nous ». Un constat qui pourrait lui valoir la qualification au match retour puisque Neghiz part déjà avec un complexe vis-à-vis de son adversaire. Pour les observateurs, le MCA avait déjà perdu sa rencontre bien avant de la jouer en surestimant son adversaire. Et pour expliquer cette situation, Nabil Neghiz souligne qu'il avait du mal à composer son onze rentrant, évoquant les absences de Frioui et Abdelhafid, tous deux blessés. «Je ne vous cache pas que c'était un casse-tête chinois pour moi de composer mon onze sans avant-centre car, comme vous le savez, Frioui et Abdelhafid sont blessés, alors qu'Esso n'est pas qualifié à cette compétition ni Tahar. Donc, j'ai fait jouer ce que j'avais sous la main.

Mots codés

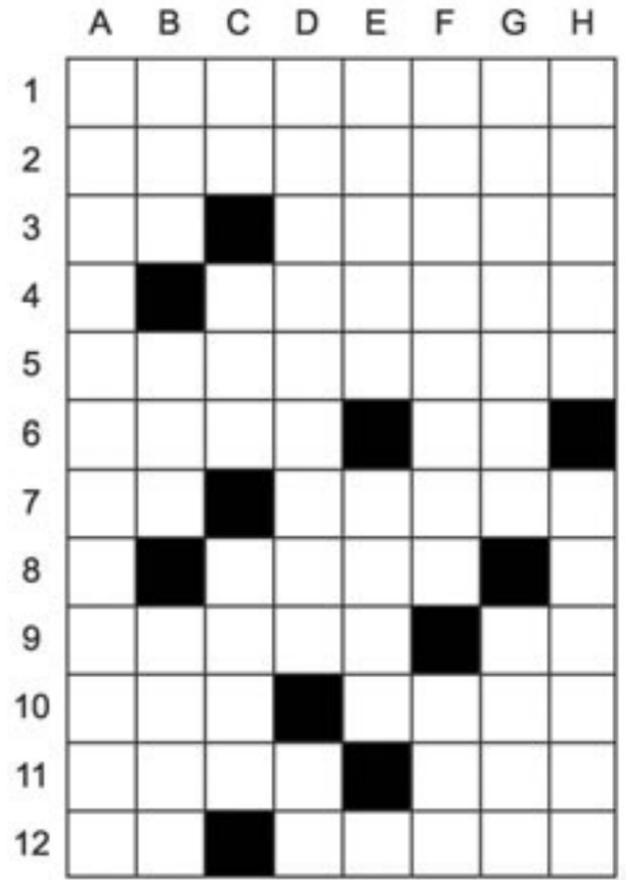


Mots mélangés

- ABBATIAL
- ACCROCHE ACTE
- AILE ATTIRAIL
- AUTOBUS BIPLACE
- BLAFARD
- BOUQUETIN BOURDE
- CANAPE CHANDELLE
- CHARGER CILLER
- DEVANTURE DORE
- EXCEDER GAULE
- GNOCCHI INSALUBRE
- INTEGRALE LETTRE
- MOUTON NUIT PAIE
- PISSENLIT POUR
- QUETSCHER RIGAUDON
- SOLDAT SOLENNEL
- TOURNANT



Mots croisés



HORIZONTALEMENT :

1. Plumes du peintre. 2. La moitié d'un entier plus un tiers. 3. Coin de Charente. Faire un nid. 4. Boit à petits coups. 5. Objets de farces. 6. Prénom d'enfant. D'abord veau, puis étalon. 7. Ils suivent le cours. Ne pas marquer de but.

VERTICALEMENT :

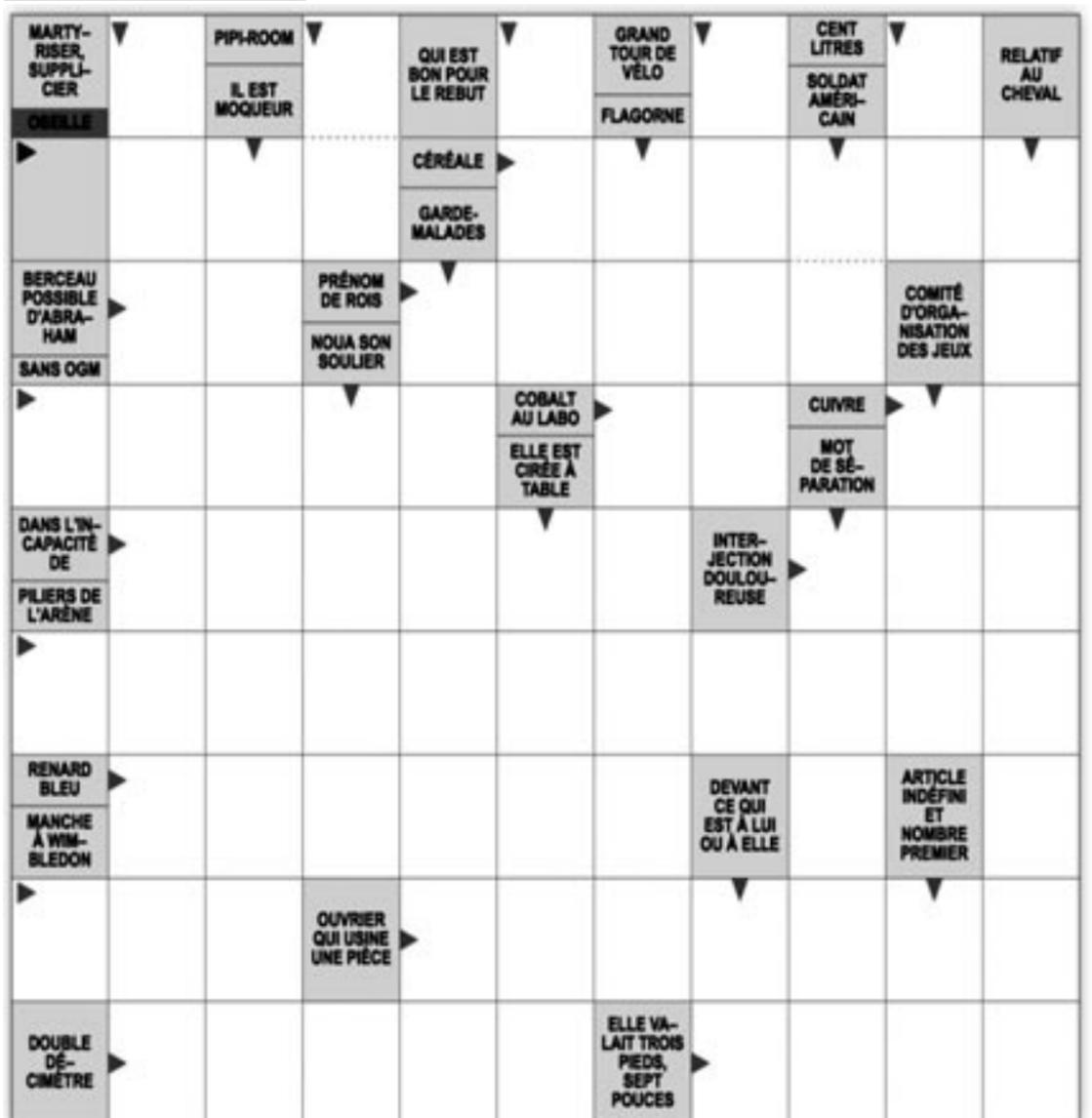
A. D'une manière irréprochable. B. Il nage dans un bocal. On y donne des spectacles. Elle nous veut du bien. C. Qui laisse tout voir. Des lettres pour la patronne. Dans les cordes du marin. D. Point dru. Une gorgée d'élixir... E. Passa par la filière. Compris dans l'effectif.

Sudoku



Solution sudoku

Mots fléchés

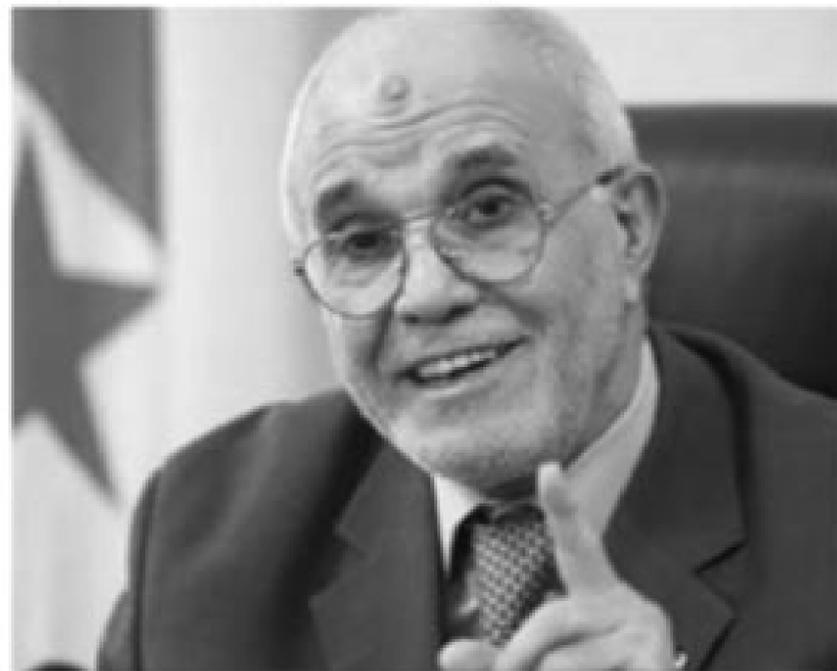


Charfi reçoit les représentants des listes indépendantes

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi s'est réuni hier à Alger avec les représentants des listes indépendantes en lice pour les législatives du 12 juin prochain, en vue de débattre des préoccupations liées notamment aux modalités de financement et à la gestion de la campagne électorale qui débutera jeudi prochain.

A été abordée, entre autres, la question du numéro d'identification attribué par l'ANIE aux listes des partis et aux candidats indépendants, et susceptible d'ailleurs d'induire en erreur les électeurs, comme c'est le cas dans la wilaya d'Adrar où a été attribué le numéro 01 à un parti et le 01-01 à une liste indépendante. Les participants ont également évoqué les modalités d'exécution de la politique incitative de l'Etat au profit des jeunes indépendants. Lors de cette rencontre, M. Charfi a salué le sens de responsabilité dont ont fait preuve les représentants qui ont plaidé pour la signature de la Charte d'éthique des pratiques électorales initiée à l'occasion de la Présidentielle de 2019.

Concernant le numéro d'identification des listes électorales, M. Charfi a souligné que les listes qui ne sont pas encore tranchées en raison du rejet de candidature de certains candidats pour différentes raisons « ont obtenu des numéros d'identification temporaires, en attendant le sort des recours et le remplacement des candidats ». Par ailleurs, le président de l'ANIE a réaffirmé que le recours à l'ordre alphabétique des candidats visait à éloigner l'argent sale et mettre fin au phénomène d'achat de la place de tête de liste, soulignant l'engagement de l'Autorité à reconsidérer cette question à l'avenir,



en trouvant une formule qui concilie l'effort visant à barrer la route à l'argent et la structure sociale de l'Algérie.

En réponse à une question sur la date de la campagne électorale, modifiée du 17 au 20 mai, M. Charfi a affirmé qu'il ne s'agissait

« ni de report ni de retard » et que le calendrier, initialement fixé, était provisoire, ajoutant que la date de début de la campagne a été arrêtée 23 jours précédant le scrutin, conformément à la loi organique relative au régime électoral.

Ministère de l'Intérieur : trois documents d'état civil retirables sur Internet

Une nouvelle plateforme numérique permettant aux citoyens de retirer à distance trois documents d'état civil, a été lancée au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

Ce service public permettra de rationaliser les dépenses, de réorienter les ressources humaines au sein des collectivités locales et d'alléger le fardeau des citoyens. En outre, ces trois liens électroniques permettant aux citoyens de retirer trois documents d'état-civil directement via internet.

Il s'agit de l'extrait de l'acte de naissance, l'extrait de l'acte de mariage et l'extrait de l'acte de décès.

Extrait de l'acte de naissance :

<https://etatcivil.interieur.gov.dz/ActeNaissance/>

Extrait de l'acte de mariage :

<https://etatcivil.interieur.gov.dz/ActeMariage/>

Extrait de l'acte de décès :

<https://etatcivil.interieur.gov.dz/ActeDeces/>

Réouverture partielle des frontières : Des experts en appellent au sens des responsabilités



Après l'ouverture partielle des frontières décidée par le président de la République, en Conseil des ministres, des praticiens de la santé insistent sur la nécessité de veiller à la stricte application du protocole sanitaire et qu'il faut agir sévèrement en cas de manquement aux obligations.

Membre du comité scientifique chargé du suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Ryad Mahjoub a indiqué que l'ouverture progressive des frontières est intimement liée à la situation épidémiologique « confortable ».

« Mais, il ne faut surtout pas baisser de vigilance quant au respect rigoureux des mesures de prévention et les gestes barrières pour se protéger contre les nouveaux variants notamment », prévient-il. « C'est à nous, citoyens, de maintenir cette situation stable en faisant attention aux gestes barrières qu'il faut impérativement respecter sans négligence aucune », a-t-il dit non sans appeler au sens des responsabilités. Le médecin souligne que toutes les informations relatives à cette ouverture partielle des frontières seront communiquées sur le site d'Air Algérie et au niveau des consulats. « Le citoyen aura toutes les informations concernant les procédures à suivre en cas de déplacements », a-t-il affirmé.

Le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), Lyès Merabet, a salué cette décision qu'il qualifie néanmoins de « tardive ». « On ne peut pas rester sur cette attitude avec toutes les frontières fermées plus d'une année. Cela n'aurait aucun sens du moment que l'infection avait été diffusée sur le territoire national. Des pays plus touchés que nous n'ont pas pris de telles mesures », a-t-il dit. « Que faire ? » Il faut prendre plus de précautions en matière de contrôle sanitaire aux frontières. Il est question aussi de limiter le nombre de vols dans un premier temps en rendant périodiques les destinations vers les pays abritant une forte présence de la communauté algérienne à l'image de la France, le Canada, l'Italie et l'Espagne ».

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

5 morts et 199 blessés durant le week-end

Cinq (05) personnes ont trouvé la mort et 199 autres ont été blessées dans 169 accidents corporels survenus dans les zones urbaines le week-end dernier, a révélé, lundi, un bilan de la Direction générale de la sécurité natio-

nale (DGSN).

Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents survenus durant la période allant du 13 au 15 mai, précise la même source.

La DGSN réitère son appel aux us-

agers de la route à la prudence et au respect du code de la route, rappelant le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24.

Basket-ball Africa League (BAL)

Défaite du GS Pétroliers devant les Sénégalais (94-76)

Le GS Pétroliers, représentant algérien en Ligue africaine de basket-ball (Basketball Africa League - BAL), a raté son entrée dans la première édition de la saison régulière, en concédant une défaite (76-94) devant les Sénégalais de l'AS Douanes (34-41 à la mi-temps).

Menés lors des deux premiers quarts-temps, les Pétroliers ont réussi à remporter le 3e temps (29-26), malheureusement ils ont cédé au dernier quart. Une défaite expliquée par le manque de préparation des Algériens, et ce, en raison de l'absence de compétition officielle depuis mars

2020, suite à la suspension de toutes les activités sportives par le MJS dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Mercredi, le GSP affronte les Egyptiens du Zamalek avant de jouer les Mozambicains vendredi.

Boumerdes

Découverte de la Galère portugaise, dangereuse pour l'homme

Des pêcheurs ont découvert au niveau de la plage Sikha de Dellys (Est de Boumerdes), un animal marin dénommé Physalia physalis, constituant un danger pour la santé de l'homme, notamment les pêcheurs et les estivateurs, a-t-on appris lundi auprès du directeur de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya.

Il y a quatre jours, des pêcheurs ont découvert « fortuitement » cet animal marin à la plage Sikha de Dellys, avant de le remettre à la direction du secteur, qui après l'avoir minutieusement examiné, l'a transféré au Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture de Bou Ismaïl (Tipasa), afin de le soumettre aux examens et analyses nécessaires pour déterminer sa dangerosité », a indiqué, Habbache Hamza.

Selon le même responsable, il s'agit d'une fausse méduse, dénommée Physalia physalis, également appelée la Galère portugaise, « dont le toucher peut provoquer de graves brûlures chez l'homme et dont les lésions urticantes peuvent entraîner un collapsus cardio-vasculaire, pouvant entraîner la mort », a-t-il expliqué.



« Le danger de cet animal réside dans ses sécrétions, qui une fois déposées sur la peau, peuvent pénétrer dans le sang qui les fait circuler dans le corps humain », a-t-il ajouté, précisant que cet animal, de couleur bleu tirant vers le violet, n'est pas originaire de la Méditerranée.

Il a été porté par les courants marins à partir de l'océan, en raison de sa lé-

gèreté et vu qu'il flotte en surface, a-t-il expliqué.

Habbache Hamza a lancé, à l'occasion, une mise en garde aux pêcheurs et aux citoyens en général, à l'approche de la saison estivale, à « éviter de toucher cet animal en cas de sa découverte et d'en informer, immédiatement, les autorités compétentes ».